

Temps clair avec quelques périodes nuageuses. Ciel variable. Températures de saison. Vents légers. Minimum 15. Maximum 25. Aperçu pour mardi... Ciel variable et un peu plus doux.
La meilleure huile 374-6221 Le meilleur service



(Photo LeRo)

LA REGION DES BOIS-FRANCS entend bouger au point de vue tourisme cet été et les années à venir. C'est pourquoi la Chambre de Commerce de Victoriaville a entrepris avec le concours des municipalités environnantes une vaste campagne de souscription visant à assurer des fonds pour le bon fonctionnement du kiosque touristique sur la route 5 entre Arthabaska et Victoriaville. Le lancement de la campagne a eu lieu vendredi soir au

Motel Boifran. Sur la photo au premier plan de gauche à droite, M. J.-Robert Noël, maire d'Arthabaska, Mme Béatrice Gravel, présidente de la campagne, M. Wilfrid Labbé, maire de Ste-Victoire et debout dans le même ordre, M. Gaston Beaudet, maire de Warwick, M. Jos Côté président de la Commission touristique et M. Gédéon Grenier, président de la Chambre de Commerce de Victoriaville.

Pour la rénovation et le fonctionnement du kiosque touristique La Chambre de Commerce lance une souscription de \$4,000 pour l'industrie touristique

ARTHABASKA (R.L.) — La Chambre de Commerce de Victoriaville a lancé vendredi soir, lors d'un coquetel tenu à l'hôtel Boifran, d'Arthabaska, une campagne de souscription publique en vue de trouver les fonds nécessaires à la rénovation, à l'aménagement et au fonctionnement du kiosque touristique que la chambre a inauguré l'an dernier sur la route 5 entre Arthabaska et Victoriaville.

Tous ceux qui ont circulé sur la route 5 en direction de Sherbrooke ont remarqué que la Chambre avait installé un kiosque. Par ailleurs, à la suite de demandes de la Chambre de Commerce et des pressions exercées auprès du ministère du Tourisme, le gouvernement provincial a commencé l'aménagement d'un magnifique relais touristique à l'endroit même où sera installé le kiosque projeté par la Chambre.

Comme l'a souligné le président de la Chambre, M. Gédéon Grenier, l'endroit choisi est un des plus invitants du parcours de la route 5. En effet, il n'est pas nécessaire d'être architecte-paysagiste pour évaluer à sa juste valeur, le cadre naturel de ce relais touristique. La rivière, la proximité du terrain de golf, la petite érablière, la passerelle enjambant le cours d'eau sont là autant d'éléments qui donnent du charme à ce site et invitent le touriste à s'arrêter pour prendre un repos.

L'an dernier, les statistiques ont démontré que la présence du kiosque touristique rudimentaire avait contribué à amener dans la région de Victoriaville, des personnes qui se sont arrêtées pour se restaurer, y coucher et faire des emplettes.

C'est pour cette raison que la Chambre de Commerce croit que les premiers intéressés à la réalisation d'un projet de plus grande envergure sont justement, les hôteliers, les restaurateurs et les commerçants en général.

Objectif: \$4,000.00

Tous ces commerces vont être sollicités. L'objectif visé est de \$4,000.00, compte tenu des argentés versés par le ministère du Tourisme.

Ce chiffre n'est pas un chiffre arbitraire, de souligner M. Gédéon Grenier. Le comité touristique de la Chambre de Commerce a budgété les dépenses occasionnées par la réfection du kiosque, la confection de panneaux indicateurs et l'engagement des responsables de l'information. Ces dépenses totaliseront aux environs de \$4,000.

Pour atteindre cet objectif, le comité touristique de la Chambre de Commerce a eu recours aux bons offices de Mme Béatrice Gravel.

Le président de la Chambre, M. Gédéon Grenier a déclaré que connaissant le dynamisme de la responsable et l'enthousiasme des membres du comité touristique, le succès du début, assuré que l'objectif sera atteint et facilement dépassé.

"S'il est partiellement vrai de dire que notre tourisme régional n'est pas développé à sa pleine mesure, il est aussi vrai d'affirmer que nous n'avons peut-être pas fait tous les efforts nécessaires en ce sens", de conclure M. Grenier en incitant la population à souscrire.

Pour sa part, M. Jos Côté, président de la Commission touristique de la Chambre de Commerce, a mentionné que le président de la commission et l'an passé, M. Raymond Poisson, avait fait de l'excellent travail et qu'il méritait d'être félicité.

M. Côté ajouta que le but de la campagne était en quelque sorte de rendre le kiosque touristique plus fonctionnel pour que la région bénéficie à sa pleine valeur de cette industrie qu'est le tourisme. M. Côté invita les dirigeants des municipalités environnantes à compiler les effectifs de leur municipalité pour intéresser le touriste.

Invités

En plus des membres du comité touristique de la Chambre de Commerce de Victoriaville et d'Arthabaska, étaient invités à ce lancement de campagne, le président de la Chambre régionale, M. Yvon Jutra, les députés fédéral et provincial de même que les maires des municipalités de Victoriaville, Arthabaska, Plessisville, Warwick, St-Albert, Ste-Victoire, St-Norbort, Ste-Clotilde et Manseau.

Un golf miniature de neuf trous

Nouvel endroit de repos pour les citoyens de Victoriaville

VICTORIANVILLE (R.L.) — Victoriaville et la région posséderont à compter du printemps prochain un nouvel endroit de récréation où la population pourra se détendre dans un cadre enchanteur.

En effet, c'est à cette date que sera inauguré de façon officielle un golf miniature de neuf trous, par trois fer neuf, portant le nom "Le Pavillon". Ce golf est situé sur la RR 3 en bordure de la rivière Beaudet. Le nou-

veau golf qui est passablement accidenté comporte une longueur globale de 827 verges, ce qui constitue une moyenne de 90 verges environ pour chaque trou.

Parmi les personnalités présentes, on notait, le député provincial Roch Gardner, le curé de Ste-Victoire l'abbé Charles-Henri Paul, Mgr Origène Grenier, et plusieurs présidents de clubs sociaux et de service de la ville. Incidemment tous les présidents de clubs sociaux avaient été conviés à cette cérémonie, de même que les autorités municipales de Ste-Victoire et Victoriaville.

Le député Gardner, le maire de Ste-Victoire, M. Wilfrid Labbé, de même que le curé Paul de Ste-Victoire ont tour à tour souhaité le meilleur succès possible à M. et Mme Louis-Arthur Leblanc.

Incidemment les Leblanc sont propriétaires du pavillon depuis 14 ans. En 1958, le feu ravageait l'établissement.

L'on a fait remarquer au cours de cette ouverture de fin de semaine que le nouveau golf

miniature ne venait aucunement en compétition avec le club de golf de Victoriaville d'ailleurs représenté par M. Pierre Roux.

En effet, le nouveau golf miniature est en quelques sorte "souhaité" par le club de golf de Victoriaville. L'on a constaté par le passé que l'opération de ces golfs du genre donnaient goût aux gens à la pratique du golf et souvent les clubs de golf recrutent ainsi de nouveaux membres. Le club de golf de Victoriaville a même collaboré à l'aménagement du golf miniature de M. Leblanc en prêtant de la machinerie.

Pour ce qui est de la salle à manger, cet endroit deviendra vite un lieu de rendez-vous pour les bonnes touchettes qui connaissent déjà les talents exceptionnels de Mme Leblanc. Le festin servi samedi soir, est une autre preuve du talent incontestable de la propriétaire de la salle à manger.

Franc... Parler

VICTORIANVILLE (R.L.) — L'honorable Jean-Luc Pépin, ministre de l'Industrie et du Commerce dans le gouvernement Trudeau a confirmé qu'il serait à Victoriaville le 2 mars à l'occasion d'une réunion de la Chambre de Commerce de cette ville, nous a confié le président M. Gédéon Grenier. Il sera sans doute question de l'aéroport international avec M. Pépin, si la question n'est pas encore réglée le 2 mars.

Les sapeurs de Victoriaville ont effectué une sortie vers 20h. 15 au magasin des cultivateurs, samedi soir. Il s'agit en fait d'une fausse alerte due à un dérèglement du système de gicleurs automatiques.

On fêtera le mardi-gras, le 18 février, au Club de curling Laurier du président Claude Lauzière. Tous les membres et leurs amis sont cordialement invités. Il y aura des prix pour les meilleurs costumes. Le président Lauzière fait remarquer cependant que ceux qui ne seront pas costumés sont aussi les bienvenus.

Les membres de la Chambre de Commerce d'Arthabaska effectuaient, hier après-midi, une visite à la nouvelle école du meuble et du bois-œuvre.

Lors de la clôture de la semaine de l'électricité à Plessisville, samedi soir, il y eut cocktail avant le buffet froid, de même que signature du livre d'or de la ville de Plessisville.

Incidemment, cette victoire éclatante de la jeune équipe de Princeville a fait le sujet de conversation numéro un à Victoriaville, en fin de semaine. Le sujet numéro 2, était l'annonce de M. Noël Langlois de se présenter à la prochaine convention du parti Union Nationale dans Arthabaska.

La ville de Victoriaville, en collaboration avec la protection civile a reçu la mission de se préparer à faire face aux effets pouvant provenir de tout désastre majeur de temps de paix ou de temps de guerre. Cette préparation consiste à former une organisation dont le but sera d'augmenter les effectifs des services réguliers, en plus d'en créer certains autres qui s'avèreront indispensables au moment d'une urgence. Dans le but de renseigner les directeurs éventuels de chacun des services d'urgence sur lesquels Victoriaville devra compter, il y aura, ce soir, à l'hôtel de ville une séance d'étude et d'information à compter de 19 hres, avec M. Léo Loiselle du Service de protection civile.

Pour sa part, un ex-président, M. Yvan Coutu, a prononcé une conférence-éclair pour rappeler les buts premiers du lionisme.

Une cinquantaine de prêtres répondent à un questionnaire

VICTORIANVILLE (R.L.) — Une cinquantaine de prêtres du diocèse ont répondu à un long questionnaire à la demande du centre de recherches en sociologie religieuse de l'université Laval qui a entrepris une recherche sur le clergé rural québécois.

Cette enquête touche deux points principaux: la personnalité du prêtre de paroisse et sa présence dans le milieu rural. Il s'agit d'abord de rechercher l'influence qu'exercent sur les prêtres, au point de vue psychologique et spirituel, le milieu

d'origine, le type de formation reçue, l'âge, la carrière sacerdotale etc.

Il s'agit aussi de rechercher les effets dans la vie des prêtres, des nominations successives: vicariat, enseignement, curé, passage d'un vicariat urbain à une cure de campagne.

Ensuite, c'est la présence du prêtre dans la société et dans la pastorale de l'église qui est abordée. Il s'agit de rechercher la place du prêtre dans une société québécoise en pleine transformation, et étudier le malaise sacerdotal actuel dû aux bouleversements socio-économiques des campagnes.

Prononçant quelques mots à l'occasion de la soirée de clôture de la semaine nationale de l'électricité pour les Bois-Francis, l'honorable Clément Vincent, ministre provincial de l'Agriculture et de la Colonisation a invité les cultivateurs du Québec à demander à leurs électriciens une analyse complète de leurs installations électriques en force.

Le ministre Vincent a fait remarquer que plusieurs des installations électriques de fermes datent de 15, 20 ou 25 ans. A ce moment les installations étaient adéquates et répondaient aux besoins d'alors. Aujourd'hui, ces mêmes installations sont devenues désuètes. Elles comportent souvent 30-40 ou 50 ampères alors qu'elles en exigeraient 200 ou 250.

Aujourd'hui, a expliqué le ministre Vincent, le modernisme a fait qu'une foule de moteurs ont été mis sur le marché pour secondar le travail du cultivateur. En branchant sur le circuit électrique un nombre toujours plus grand de moteurs ou autres appareils, comme celui du nettoyage des vaches, il en résulte que l'on obtient un rendement moindre.

Les mauvaises installations électriques ou installations devenues trop faibles sont aussi la cause d'un fort pourcentage d'incendies de bâtisses de fermes.

L'électricité a apporté aux cultivateurs une foule d'emplois comme le nettoyeur automatique, les réfrigérateurs, etc., de noter Vincent.

Ainsi aujourd'hui, il n'est pas rare de voir un cultivateur seul avec son garconnet de 8 ou 10 ans effectuer la traite d'une cinquantaine de vaches. Il y a quelques années à peine, il aurait fallu sept ou huit personnes

et deux fois plus de temps et d'efforts pour accomplir la même besogne.

Ce sont ces nouvelles installations qui font que les cultivateurs ont maintenant plus de facilité à se garder des employés. Lors de cette soirée de clôture

qui s'est déroulée à l'hôtel de ville de Plessisville avec comme hôte le premier magistrat de la ville de Plessisville, Marcel Collin, M. Jacques Beaudet, président provincial de la Ligue électrique de Québec a parlé d'un nouveau symbole d'électricité "Noveloc".

M. Robert Provencher président de la section de la Ligue électrique du Québec pour les Bois-Francis a remercié tous ceux qui ont collaboré aux activités de cette semaine de l'électricité 1969.

Dans la région des Bois-Francis

Le ministre Clément Vincent assiste à la clôture de la semaine de l'électricité



(Photo LeRo)

SAMEDI SOIR, AVAIT LIEU à l'hôtel de ville de Plessisville, la soirée de clôture de la semaine de l'électricité dans les Bois-Francis. Cette soirée était sous la présidence d'honneur de l'honorable Clément Vincent, ministre provincial de l'Agriculture. Le conférencier invité était M. Jacques Beaudet de Montréal, président

provincial de la Ligue électrique de Québec. Sur la photo, dans l'ordre habituel, M. le maire Marcel Collin, de Plessisville, l'honorable Clément Vincent, M. Jacques Beaudet et M. Robert Provencher de Victoriaville, président de la semaine de l'électricité pour les Bois-Francis.

A Norbertville

Quatre personnes sont blessées dans un accident

NORBERTVILLE (R.L.) — Quatre personnes ont été blessées à la suite d'un accident de route survenu à l'intersection du 6e Rang et de la route Norbertville-Arthabaska à 22h.10, samedi soir.

Il s'agit de M. Renaud Baril, 26 ans, de Norbertville, Mlle Jeanine Provencher, 24 ans, du 1554 St-Nazaire à Plessisville, qui prenaient place dans le même véhicule de même que M. et Mme Denis Leblanc, âgés respectivement de 34 à 37 ans de la route R. 2 à Victoriaville qui voyageaient dans le second véhicule.

Les quatre personnes souffraient de contusions multiples et ont été transportées à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, par les ambulanciers de la maison Desrochers de Victoriaville.

M. Renaud Baril conduisait une Ford décapotable 1968 et M. Leblanc une Chevrolet 1962.

L'agent André Laplante, de la Sûreté du Québec, qui s'est rendu sur les lieux a évalué les dommages à \$2,000.00 sur la Ford et \$500.00 sur la Chevrolet.

\$1,200 de dommages

Par ailleurs, à Victoriaville, sur la rue St-François à 21h.05, samedi soir, deux automobiles sont entrées en collision au niveau de la rue Debigne. Il n'y eut heureusement pas de blessés dans cet accident. Une automobile était conduite par Mme Béatrice Crevier de Montréal et la seconde par M. Michel Côté, de la rue St-Antoine, à Victoriaville.

Il semble que l'automobile de M. Côté n'ait pu freiner en temps et ait tamponné l'arrière de l'automobile de la Montérégale.

Le sergent Gaston Bernier nous a rapporté que c'était les constables Claude Lemay et Michel Roy qui s'étaient rendus sur les lieux de cet accident.

Capotage

Pour sa part, l'agent Lortie du bureau de la Sûreté du Québec, de Victoriaville, s'est rendu sur la route 20, samedi au milieu de la soirée, alors qu'une auto avait capoté. Heureusement, l'automobiliste s'en est tiré sans blessures.

La taxe volontaire du maire Drapeau

Trois participants de la région rapportent la somme de \$1,000.00 hier après-midi

TROIS-RIVIERES (R.N.) — Le Dr Camille Pellerin de Trois-Rivières et M. Germain Carbonneau de Shawinigan-Sud sont sortis parmi les 100 gagnants d'une somme de \$250 de la Taxe volontaire de la ville de Montréal, tandis que Mlle Thérèse Cormier, de Saint-Grégoire de Nicolet, est sortie parmi les 20 gagnants d'une somme de \$500.

Le tirage au sort des noms des 133 chanceux a été fait il y a quelques jours, et c'est hier



Dr Camille Pellerin

après-midi, qu'un autre tirage effectué par l'assistance au Centre Maisonneuve, a déterminé l'ordre d'appel de ces heureux participants à la Taxe volontaire du maire Jean Drapeau.

Le Dr Pellerin s'est dit très heureux que son nom ait été tiré au sort, et très calmement, il a bien voulu répondre à quelques questions. Il ne s'attendait pas à être le gagnant du gros lot, mais il a espéré à un moment gagner au moins un \$1,000. Avec cinq garçons, avoua-t-il, il n'aura aucun problème à dépenser cette somme. Il a beaucoup apprécié la réception de la ville de Montréal, et s'est dit enchanté avec son épouse, de son voyage dans la Métropo-

le. Pour lui, la tension nerveuse a été assez forte au début de la semaine, mais il s'est vite habi-



Mme Germain Carbonneau

tué à ce suspense.

Pour sa part Mme Germain Carbonneau, qui a remplacé son mari, retenu à la maison à la suite d'une maladie, a été enchantée elle aussi de la réception reçue comme participante à la Taxe volontaire et elle affirme que la somme gagnée rendra plus agréable un prochain voyage qu'elle fera avec son mari, en Floride. Elle croit sincèrement que cela vaut la peine d'encourager le maire de Montréal en participant à chaque mois, à sa taxe volontaire et elle s'est dite prête à encourager ses amis à faire de même.

La gagnante d'une somme de \$500 de notre région, Mlle Thérèse Cormier de Saint-Grégoire,

de Nicolet, ne savait pas encore au moment où nous l'avons interrogée ce qu'elle ferait de cet-



Mlle Thérèse Cormier

te somme d'argent, mais elle a apprécié elle aussi, l'accueil qu'elle a reçu à Montréal, et ne regrette pas d'avoir participé à la Taxe volontaire depuis le mois de septembre. Elle entend bien continuer et elle veut encourager elle aussi, ses amis à y participer. L'annonce qu'elle avait une chance de gagner le gros lot ne l'a pas rendue nerveuse, au contraire, elle a remarqué que sa parenté était beaucoup plus nerveuse qu'elle, quand on commentait son prochain voyage à Montréal.

Participation
Le maire Jean Drapeau s'est dit très fier d'apprendre que les cinq grandes banques à charte du Canada, offriraient désormais à leur clientèle, les billets de participations à la Taxe volontaire de Montréal. Depuis quelques temps, les Caisses populaires offrent ce service à leurs clients.

Durant le mois de janvier, au-delà de 500 participations sont

venues des pays étrangers, soit de l'Europe, de l'Afrique et de quelques pays de l'Orient.

Pour ce qui est de la participation des provinces canadiennes, c'est naturellement la province de Québec qui vient en tête, avec une forte participation de la population de Montréal et de ses banlieues. Vient ensuite, la Colombie-Britannique qui accuse le plus grand nombre de participants avec plusieurs gagnants depuis l'instauration de cette Taxe volontaire. Viennent ensuite l'Ontario et les autres provinces de l'ouest et de l'Atlantique.

Le mois de janvier a marqué une augmentation sensible dans les envois de billets de participation, et selon le maire Drapeau, c'est dû à la publicité qui a été intensifiée et à la confiance que les gens ont mis en janvier, dans cette taxe volontaire, dont les différentes participations totalisent près de \$1 million.

SPECIAL

1 robe (Unie) 99¢
2 jupes \$1.09



Nous allons chercher et livrons rapidement.

Le conseil se prononcera bientôt

Nouveau règlement sur l'arpentage soumis aux conseillers municipaux

TROIS-RIVIERES (J.E.) — Le conseil de ville étudie sérieu-

sement un projet de règlement sur les arpentages dans les limites de la cité. Il s'agit d'un nouveau règlement que le conseil pourra adopter en vertu de l'article 429 (8) de la loi des cités et villes. Désormais, il sera obligatoire d'obtenir un certificat d'approbation pour tous les projets de subdivision, resubdivision, redivision ou annulation

aux plans et livres de renvoi officiels de la cité, si le conseil adopte ce règlement.

De plus, aucun permis de lotissement ne sera donné à moins que le projet ne soit conforme aux exigences du nouveau règlement. Toute correction des plans et livres de renvoi ne pourra être déposée sans avoir été approuvée par le conseil.

Le règlement prévoit que tout plan de lotissement devra être déposé au ministère des Terres et Forêts en dehors de quatre mois de son approbation par le conseil. Tout plan qui n'aura pas été déposé dans ce délai devra recevoir une nouvelle approbation du conseil.

L'article 8 du projet de règlement dit que tout terrain à bâtir doit avoir front sur une voie publique, à moins qu'il ne s'agisse d'un projet intégré.

L'item suivant donne des précisions sur les directives à suivre. Ainsi, la ville peut prescrire comme condition préalable à l'approbation des plans, la

manière dont les voies publiques et privées doivent être tracées, la distance à conserver entre elles et leur largeur, les tracés des rues collectrices, des rues principales et des voies de pénétration en conformité avec le plan directeur et aux plans d'aménagement de la cité.

De plus, si la cité le juge nécessaire, et pour faciliter la circulation, les coins de rues peuvent être arrondis sur un rayon intérieur minimum de 20 pieds. Le projet de règlement stipule également que tout propriétaire de rues ou ruelles privées doit indiquer par une affiche qu'il s'agit d'une rue ou ruelle privée.

Toujours selon le projet de règlement à l'étude, la longueur d'une voie publique comprise entre deux voies publiques transversales ne doit pas excéder 1,200 pieds à moins que la situation particulière des lieux ne rende cette exigence inapplicable ou qu'un sentier pour piétons ne soit aménagé.

Dans chaque projet de lotissement, on doit en expliquer le but, donner le nom et l'adresse du propriétaire et de l'arpentier, indiquer si les terrains voisins sont lotis ou non, spécifier les numéros de cadastre, les mesures de chacune des lignes de chaque lot, la date de préparation du plan et le nord astronomique, porter la signature de tous les intéressés, et les indications additionnelles essentielles pour s'assurer qu'il est conforme aux règlements de la cité, donner le numéro de subdivision de chaque rue et ruelle, etc.

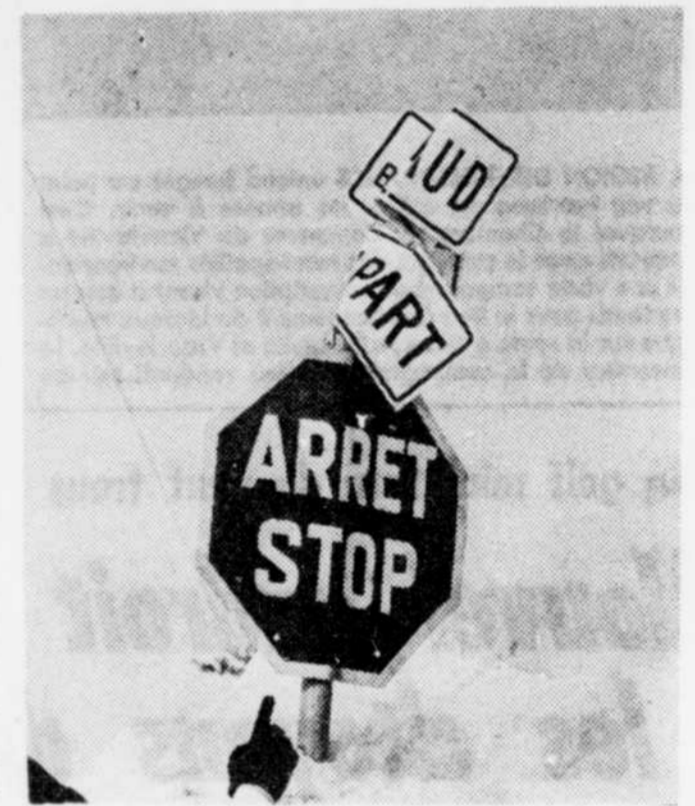
A l'article 13, on mentionne que comme condition préalable à l'approbation d'un plan de

subdivision, que des rues y soient prévues ou non, et que ces rues soient privées ou éventuellement publiques, le propriétaire doit céder à la cité pour fins de parc et ou de terrains de jeux, une superficie de terrain minimum de cinq pour cent du terrain compris dans le plan. Le conseil peut exiger le paiement d'une somme d'argent de cinq pour cent de la valeur mentionnée au rôle d'évaluation du terrain et cette somme devra être payée avant l'approbation du plan. La ville peut aussi exiger une portion du paiement en terrain et une portion en argent, mais le tout ne devra pas dépasser cinq pour cent du total.

Toutefois, l'article No 13 ne s'applique pas dans le cas de l'approbation d'un plan de subdivision concernant l'aménagement d'un parc-école après entente entre le cité et une commission scolaire.

Le permis de lotissement ne sera accordé qu'après approbation par le conseil et le paiement d'un honoraire de \$2 pour chaque lot concerné jusqu'à concurrence de \$50. "Aucun droit n'est exigible lorsque l'examen d'un plan de lotissement concerne la correction d'un lot par plus de 5 pour cent de sa superficie avant la correction" stipule le projet de règlement.

Les personnes qui commettraient une infraction à ce règlement, s'il est adopté par le conseil de ville, seraient passibles d'une amende maximum de \$100 ou d'un emprisonnement pour une période maximum de 60 jours. Le paiement de l'amende et des frais fait cesser immédiatement l'emprisonnement.



(Photo Le Nouvelliste)

Geste stupide de vandales

IL FAUT CROIRE QUE DE JEUNES vandales se sont amusés à tordre ces plaques-indicatrices du boulevard Rigaud et de la rue De Malapart, tout près de l'École Secondaire De La Salle. Si cette une facétie des étudiants à l'occasion d'un joyeux festival, nous avons la conviction que cela s'est fait sans l'approbation et à l'insu des dirigeants de la gent étudiante. Peut-être ne s'agit-il que d'une pousse de nos déneigeuses... mais on imagine mal que ces lourdes machineries puissent réussir un tel exploit. Elles arrachent tout simplement les indications de rues, renversent les poteaux-indicateurs de la circulation ou les têtes de parcomètres; elles saccagent les haies, clatures et parterres, mais comment croire qu'elles poussent l'outrage ou la maladresse jusqu'à tordre de simples plaques de tôle..!

Pour blessures corporelles

Marc Rioux condamné à verser \$502.90 à M. J.-B. Drolet

par Jean-Paul ARSENAULT

TROIS-RIVIERES — L'honorable Jean-Louis Marchand, de la Cour Supérieure, a condamné Marc Rioux, de Trois-Rivières, à payer la somme de \$502.90 avec dépens, à M. Jean-Baptiste Drolet, un autre Trifluvien. Des blessures corporelles subies par ce dernier sont à l'origine de cette action présentée en Cour supérieure de Trois-Rivières. L'affaire remonte à 1965,

avant que le Château de Blois ne soit la proie des flammes, ce qui n'empêcha pas que ça "chauffait" de plus belle au moment de l'agression contre M. Drolet. Il s'agit en effet d'un assaut, dont a été victime, le demandeur, qui eut à souffrir de fractures accompagnées de déplacement de quatre côtes. D'autres blessures dans des régions opposées, soit au cuir chevelu et à la région occipitale ont aussi été infligées à la victime. La scène de l'altercation non provoquée? La cour arrière du Château de Blois. Il a été prouvé sans contradiction que M. Jean-Baptiste Drolet a été sauvagement et brutalement assailli par M. Marc Rioux. Ce dernier a violemment projeté le plaignant sur le grillage d'une fenêtre de l'hôtel, Tombé par terre, M. Drolet tenta vainement de se réfugier sous son automobile. Sans succès en effet, puisque l'assaillant le saisit de (Voir: Marc page 19)

ANNONCE

Ne... UN... trop grand

Nombre d'usagers souffrent d'une gêne réelle parce que leurs dentiers bougent et parfois même tombent complètement. Ne vivez pas dans la crainte de voir ceci vous arriver. Suspendez simplement votre dentier d'une petite quantité de PASTETH, poudre alcaline (non acide). Il tiendra mieux et son port sera plus confortable. Ne rincez jamais, assainit l'haleine. La poudre PASTETH se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.



MICHEL BETTEZ
Res. 376-4826
Bur. 376-8311

SAVIEZ-VOUS QUE...

Vous pouvez vous prévaloir de l'Article 79-B de la loi de l'impôt. Communiquez sans faute avec

M. Michel Bettez de la Société des Artisans Coopérative d'Assurance-Vie. Ses renseignements vous seront d'une grande utilité.

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS COOPÉRATIVE D'ASSURANCE VIE



NE RESTEZ PAS SOURDS!
DECOUPEZ CECI

En vous dépêchant, vous pouvez recevoir GRATIS un livre très intéressant, démontrant comment vous retrouverez une audition claire des deux oreilles, vous saurez qui vous parle et d'où vient le son. Vous trouverez, décrites en termes simples et en images, une extraordinaire nouveauté de Bellone, destinée aux personnes qui ne veulent pas porter d'appareil acoustique. Voulez-vous retrouver une 2e chance de bonheur en famille, de succès en affaires et en société? Écrivez et vous recevrez ce livre précieux dans un emballage ordinaire.

CENTRE AUDITIF TRUDEL
TROIS-RIVIERES - DÉPT. L.N. - C.P. 1082

FOURRURE
REDUCTIONS JUSQU'À 50%

J. Alb. Durand
fourrures

1460, RUE NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES

Futurs Mariés

Achetez directement de l'entrepôt
Les plus bas prix en ville

SPECIAL
Ameublements

3 \$595
pièces

Salle de montre ouvert au public: Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi.

Mme GASTON TRODECHEAU
423, St-Georges Trois-Rivières

LA OÙ VOUS ACHETEZ VOS MEUBLES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES AU PLUS BAS PRIX.

Sur rendez-vous seulement **374-6649**

PHOTOS de MARIAGE

Futurs mariés

Pour ce grand jour, le Studio Louis-Marc a une variété de poses vraiment uniques.

Sans aucun doute, vous aimerez posséder des photos prestigieuses signées "Studio Louis-Marc"

Reservation par téléphone

STUDIO Louis-Marc
TROIS-RIVIERES

883, CHAMPFLOUR TROIS-RIVIERES
TEL.: 378-5522

Avez-vous essayé le menu du nouveau chef?

SALLE A MANGER PLACE ROYALE
15e étage

DISTRIBUTEURS DEMANDÉS

Pour Aérodoos M.K. 7 - Hovercraft, modèle sport 2 places, évoluant sur terre, eau, neige. Territoire exclusif.

aérodoos QUÉBEC MARITIMES DISTRIBUTION

59 QUÉST, ST-JACQUES, SUITE 300, MONTRÉAL, P.Q.
M. THIBODEAU - TEL.: CODE 514-942-5867

MEUBLEZ VOTRE MAISON DE LA CAVE AU GRENIER

CHEZ LE ROI DES BAS PRIX EN MEUBLES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES

Futurs mariés...

Rodolphe Loranger la propriétaire du plus grand établissement du genre entre Montréal et Québec, vous invite à lui rendre visite. Un personnel courtois et expérimenté vous guidera dans le choix de votre ameublement complet.

JUSQU'À 36 MOIS POUR PAYER SANS AUCUN COMPTANT.

Choix de:
MOBILIERS POUR SALON, CUISINE, CHAMBRE
dans tous les styles.
Aussi POÊLES,
REFRIGÉRATEURS
LESSIVEUSES
SÈCHEUSES

T.V. COULEURS et noir et blanc.
STERÉOS, RADIOS A DES PRIX SANS COMPÉTITION
OUVERT LUNDI, MARDI, MERCREDI, DE 9H 00 A.M. À 7H 30 P.M.
JEUDI ET VENDREDI DE 9H 00 A.M. À 9H 30 P.M.
SAMEDI DE 9H 00 A.M. À 5H 00 P.M.

LORANGER ELECTRIQUE Inc.

93-97, FUSEY CAP-DE-LA-MADELEINE TEL.: 375-8951-52



Le luxe au prix de gros
BIJOUTERIE
Jean-B. Roy enr.
 Diamants Montres Cadres
 116, St-Paul Joliette
 Pour rendre visite le soir appelez: 756-0233



LES DIRIGEANTS DE LA Fédération des Oeuvres de Joliette ont fixé à \$60,000 l'objectif de la campagne de charité qui débutera lundi soir. La nouvelle a été annoncée par le Dr Claude Lafortune lors d'une conférence de presse qui s'est déroulée dernièrement. La photo ci-haut

prise à cette occasion fait voir M. Laurent Grenier, directeur de Caritas, M. Marcel Beaulieu, vice-président de la campagne, le Dr Claude Lafortune, président et le Dr Marcel Picard, président de Caritas-Joliette.

Engagement de policiers à Joliette? Roger Hamelin et Jean-Pierre Loof envoyés aux Assises criminelles

par Claude HEROUX

JOLIETTE (J.R.L.) — Le chef de la police municipale de Joliette, M. Valmore Lapiere, fait la demande dans le budget de la police pour l'année 1969, de l'engagement de deux policiers additionnels.

Le budget de la police municipale a été envoyé au conseil de ville, mais les édiles n'en ont pas encore pris connaissance en assemblée publique.

Le chef Lapiere a dit que les besoins de deux policiers supplémentaires se font sentir, car il arrive fréquemment que l'on doive payer du service supplémentaire à des policiers.

Il a affirmé qu'il préférait embaucher deux nouveaux policiers plutôt que de payer du temps supplémentaire à des policiers déjà en service.

Selon lui, les salaires payés à deux nouveaux policiers ne coûteraient pas plus cher à l'administration municipale que le paiement de temps supplémentaire à des policiers en service.

Le service de la police municipale de Joliette compte actuellement 30 membres en tout, y compris lui-même et son assistant.

Le budget de la police municipale pour l'année 1969 s'élève à \$275,000. Environ \$200,000 sont prévus pour les salaires aux policiers.

JOLIETTE — Roger Hamelin et Jean-Pierre Loof subiront leur procès au prochain terme de septembre des Assises criminelles du district judiciaire de Joliette sous la double accusation de tentative de vol par effraction et de possession d'outils de cambriolage.

Le juge Maurice Majeau de la Cour provinciale a rendu cette décision à la suite de l'enquête préliminaire qui s'est déroulée, vendredi après-midi. Il avait auparavant rejeté une motion de non lieu présentée par Me Pierre Bédard, criminaliste de Montréal qui représentait les accusés dans cette cause Loof et Hamelin avaient été arrêtés le 5 février dernier près du magasin-garage Firestone où un vol à main armée a été commis alors qu'une dizaine d'appareils de télévision s'étaient volatilisés.

La Couronne représentée par Me Jean-Robert Piette a fait entendre trois témoins dont une dame qui de sa fenêtre avait pu suivre les agissements des deux prévenus, le soir du vol à main armée. Sans pouvoir identifier positivement les deux individus qu'elle avait vus s'enfuir, elle a juré que les types qu'elle avait vus courir étaient les mêmes que ceux arrêtés par les policiers. L'agent Jacques Perreault a été le premier témoin à raconter sa version des faits au tribunal. "Le 5 février, d'expliquer le témoin, je me suis rendu sur la rue de Lanauadiers avec un compagnon et nous avons remarqué sur la rue Notre-Dame

deux individus près d'une automobile. Quelques instants plus tard, nous avons vu deux types dont la description correspondait aux individus vu précédemment. Cette fois, ils étaient à l'entrée du magasin-garage Firestone. Subsequently, nous avons vu ce que je crois être les deux mêmes personnes dans une automobile garée. Nous les avons arrêtés et conduits aux quartiers-généraux de la Sûreté municipale.

Vitre brisée

M. Robert Boivin, gérant du magasin Firestone à Joliette depuis le premier janvier dernier a narré que les policiers étaient déjà à son établissement lorsqu'il est arrivé vers 13h. 30 dans la nuit du 5 au 6 février dernier. Il a dit avoir remarqué un vitre de frassée à une des portes donnant sur l'arrière de la bâtisse.

Auto verte

Malgré les tentatives de Me Pierre Bédard de confondre le dernier témoin, Mme Mayer, n'a en aucune occasion changé d'idée et a toujours soutenu que la voiture qu'elle avait vue de sa fenêtre vers 11h. 20, le 5 février dernier, était de couleur verte. Le témoin, dans sa version des faits, a vu deux types sortir en vitesse de la voiture et elle les a ensuite vus être arrêtés par les policiers. En guise de conclusion, elle s'est dit certaine que les deux individus qu'elle a vu sortir de l'auto étaient les mêmes que ceux arrêtés par la police.

Me Bédard a ensuite présenté une motion de non-lieu prétextant que le témoignage du constable Perreault semblait contenir quelques hésitations, que le témoin Boivin n'avait pas dit que c'était les accusés qui avaient brisé la vitre et que Mme Mayer, même si elle a vu une auto de couleur verte n'a pas identifié les deux individus comme les accusés présents en cour.

Le juge Mongeau a rejeté les prétentions du criminaliste montréalais et a soutenu qu'il avait matière à procès. Me Piette a également fait la preuve de possession d'outils de cambriolage.

Dame blessée dans une collision

JOLIETTE (CH) — Mme Benoit Olivier de Ville d'Anjou a été légèrement blessée, lors d'une collision d'automobiles, survenue, hier, vers 20h. 59 à St-Paul de Joliette.

Les véhicules en présence étaient ceux de M. Adalbert Bonin de Notre-Dame-des-Prairies et de M. Bernard Morrisset de Ville de Laval. Mme Olivier a été conduite à l'hôpital St-Eusèbe de Joliette mais son état n'inspire aucune crainte.

Les dommages aux deux véhicules sont très élevés. La Sûreté du Québec, division de Joliette, a fait les constatations d'usage.

Pour aider à capturer les terroristes

Le député Pierre Roy lance un appel à la population

par Robert LEBEUF

JOLIETTE — Le député de Joliette au provincial, M. Pierre Roy, a déclaré, samedi, que tous les citoyens de bonne volonté du Québec doivent s'unir afin d'aider le gouvernement à mettre fin aux activités de l'organisation terroriste qui a fait exploser une bombe, la semaine dernière, dans l'édifice de la Bourse de Montréal.

Il a affirmé que ces terroristes font un tort énorme à l'économie du Québec, car ils se livrent à leurs activités au moment où de gros investissements vont être faits au Québec.

"Au moment où des investissements importants sont pour venir au Québec, voilà qu'une organisation d'insensés fait exploser une bombe à la Bourse", a-t-il dit.

Le député de Joliette a poursuivi en disant qu'en attaquant la Bourse, les terroristes s'en prennent à un nerf économique et menacent ainsi de paralyser, sinon de ralentir le fonctionnement de l'économie de la province.

"Cette organisation peut nuire considérablement à l'économie du Québec en faisant fuir, par leurs actes insensés, les investissements", disait-il.

Le député Pierre Roy a fait appel aux citoyens de valeur et de bonne volonté pour aider les autorités à démembrer la nouvelle organisation terroriste qui semble, d'après ses coups, mieux structurée et mieux organisée que les premiers groupes terroristes qui faisaient exploser des bombes de faible puissance, il y a quelques années, alors que le terrorisme éclatait pour la première fois, dans cette forme, dans la province de Québec.

"Il faut que tous les gens de bonne volonté se donnent la main pour détruire cette organisation d'insensés. Tous ceux qui peuvent aider à démasquer les membres de cette bande de terroristes doivent communiquer avec les autorités", affirmait-il.

M. Pierre Roy a ajouté que ceux qui ont fait exploser une bombe à la Bourse de Montréal font tellement de tort à la province qu'ils risquent de détruire le Québec.

"Ils sont en train de détruire le Québec. C'est inacceptable. On ne peut accepter cela. Il faut se lier contre eux. Il faut faire front commun", s'exclamait-il.

Il a dit appuyer le gouvernement provincial dans sa mesure prise pour encourager la population à collaborer pour capturer les coupables en promettant une prime de \$50,000 et même de \$100,000, à quiconque fournira des in-

formations qui mèneront à l'arrestation des terroristes.

"J'endors toute action prise par le gouvernement pour arrêter les coupables et mettre fin à l'insécurité

qui existe dans le Québec", a-t-il continué.

Il a aussi affirmé que ce geste des terroristes à la Bourse de Montréal est d'un coût inestimable pour notre économie et

que ce sont les citoyens qui devront payer pour les dégâts.

M. Roy a dit, de plus, que le gouvernement devra être très sévère pour les coupables.

Selon M. Pierre Roy

La conduite des étudiants de SGW est inacceptable

par Robert LEBEUF

JOLIETTE — Il est inacceptable que des étudiants venus de l'étranger et dont les études sont défrayées par le gouvernement canadien causent des troubles et fassent des dommages dans nos universités.

C'est ce qu'a déclaré le député de Joliette, au provincial, M. Pierre Roy, samedi, alors qu'il exprimait son indignation de la conduite des 45 étudiants étrangers, dont des Noirs à l'université Sir George William, où ils ont saccagé une faculté, détrui-

sant à la hache des ordinateurs valant des centaines de milliers de dollars.

"Cela est inacceptable de la part d'étrangers qui étudient à nos frais, chez nous, dans nos universités, quant on voit que des Québécois se voient refuser des places dans les universités", a-t-il dit.

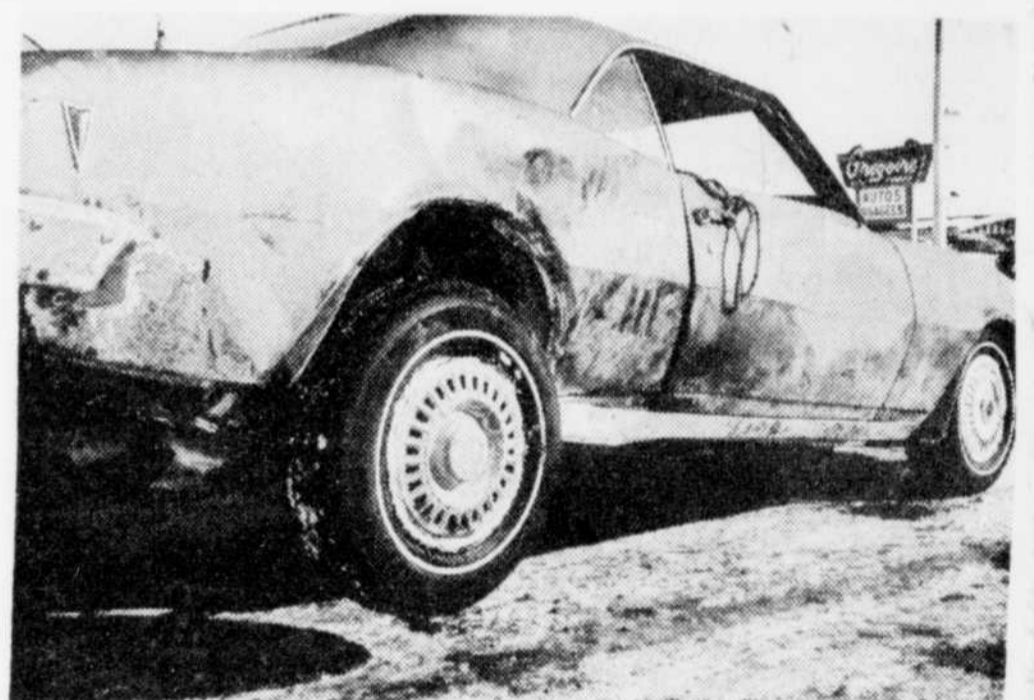
M. Pierre Roy a blâmé le gouvernement fédéral qui a organisé le programme d'admission d'étudiants étrangers dans les universités.

"Le gouvernement fédéral de-

vait se mêler de ses affaires. Nous avons assez de difficultés ainsi", a-t-il dit.

Le député de Joliette a ajouté qu'il souhaitait que le gouvernement se montrât très sévère envers ces étudiants et à laisser entendre qu'ils devraient être poursuivis et renvoyés dans leur pays respectif.

"Les 45 sièges qu'occupent ces étudiants étrangers à l'université Sir George William ont peut-être été refusés à 45 jeunes Québécois qui ont du talent", a-t-il affirmé.



LE VEHICULE DE JEAN-PIERRE MASSON a subi de nombreux dommages à la suite d'un accident survenu dans le rang du Pied-de-la-Montagne, à Ste-Marceline.

Les dommages sont estimés à environ \$2,000. Le comédien Jean-Pierre Masson et René Caron qui voyageaient dans le véhicule ont subi de légères blessures.

Jean-Pierre Masson

Un comédien bien connu blessé dans un accident

JOLIETTE — Jean-Pierre Masson et René Caron, deux comédiens bien connus ont été victimes d'un accident de la circulation, samedi, avant-midi, vers 10 heures, dans le rang du Pied-de-la-Montagne, entre Ste-Marceline et le chemin qui conduit à Ste-Beatrix, dans le comté de Joliette. L'accident est survenu au moment où le conducteur, Jean-Pierre Masson, a perdu le contrôle de son véhicule qui a plongé dans un ravin d'une profondeur de 45 pieds.

L'automobile de Jean-Pierre Masson a été assez sérieusement endommagée. Les dégâts causés par l'accident sont estimés à environ \$2,000.

Le film que Radio-Canada voulait tourner samedi après-midi, a toutefois quand même été réalisé avec la participation

des deux accidentés. Jean-Pierre Masson qui a été fait passer sa blessure à l'hôpital St-Eusèbe, de Joliette, a pu se rendre avec l'équipe de la station d'Etat. Quant à René Caron, il s'est rapidement rétabli du choc nerveux qu'il a subi à la suite de l'incident de l'avant-midi.

M. Roch Lasalle

Le Québec ne peut pas abandonner son avenir

JOLIETTE (J.R.L.) — Je suis convaincu que le Québec ne peut pas laisser son avenir dans les mains d'une majorité, et que le gou-

vernement fédéral doit de plus en plus envisager la possibilité de reconnaître un statut particulier à cette province.

C'est ce qu'a déclaré, samedi, le député du comté de Joliette au gouvernement fédéral, M. Roch Lasalle, alors qu'il commentait la conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa, récemment.

M. Lasalle a dit être un provincialiste et travailler pour aider la province de Québec.

Quant à son impression générale du premier ministre Trudeau, il a laissé entendre que M. Trudeau ne l'épatait pas et qu'il pratique depuis son élection le même fédéralisme que pratiquaient les autres chefs de gouvernement fédéral.

"Le rêve de la société juste du 25 juin dernier, n'est pas si beau", a-t-il ajouté.

M. Roch Lasalle souhaite que les conférences soient plus fréquentes

par Robert LEBEUF

JOLIETTE — Le député de Joliette au fédéral, M. Roch Lasalle, a dit, samedi, qu'il souhaite que les conférences fédérales-provinciales comme celle qui vient de se terminer, soient tenues plus fréquemment.

"Le pays ne peut plus progresser sans des conférences périodiques de ce genre. On ne devrait jamais passer une année sans en tenir une et même on devrait en tenir deux par année", a-t-il déclaré.

Le député de Joliette a fait cette déclaration alors qu'il était invité à donner ses impres-

sions sur la conférence fédérale-provinciale qui vient de peine de se terminer à Ottawa.

M. Lasalle a dit que le gouvernement fédéral ne peut plus dire, maintenant, qu'il ne sait plus ce que les provinces désirent, après cette conférence fédérale-provinciale où le premier ministre du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand a fait valoir les droits et les desirs de la province du Québec.

Il a aussi affirmé que la différence marquée qui existe entre les provinces a paru claire au cours de cette conférence et que le gouvernement fédéral ne peut plus dire qu'il ne la saisit pas.

"Le fédéral ne pourra plus dire que le Québec n'est pas une province comme les autres. Les différences qu'il y a entre les provinces doivent être prises en considération dans l'administration du pays", a-t-il dit.

Il a ajouté que le gouvernement fédéral se doit plus qu'jamais de mettre en pratique le fédéralisme coopératif.

Il a dit avoir été un peu surpris de l'attitude de M. Trudeau à la conférence fédérale-provinciale. Il a trouvé que M. Trudeau s'était montré affable alors qu'il s'attendait à de l'arrogance de sa part.



M. MARCEL MARSOLAIS, directeur régional de l'Institut National Canadien pour les Aveugles a remis la charte aux dames auxiliaires de l'I.N.C.A. lundi soir dernier à l'hôtel Windsor. Dans l'ordre habituel, on voit sur cette

photo, Mme Jean-Charles Perreault, directrice des dames auxiliaires, M. Marsolaïs et Mme Jacqueline Poirier présidente de l'organisme.



(Photo Le Nouvelliste)

LA DEUXIEME PHASE D'UNE série de cours de perfectionnement en "counseling" de main-d'oeuvre a débuté il y a quelques semaines et est suivie par tous les conseillers du Centre de Main-d'oeuvre du Canada. Ces cours, donnés par des professeurs de l'Université de Montréal, ont pour but de donner aux conseillers l'occasion de perfec-

tionner la conduite technique et pratique de l'entrevue en emploi, tant vis-à-vis les employeurs que vis-à-vis les travailleurs. Mlle Madeleine Beauchemin et M. André Roy, conseillers en main-d'oeuvre, qui viennent de terminer ces cours, discutent avec M. Marcel Décarie, gérant du CMC de Shawinigan.

Selon M. Marcel Décarie, gérant du CMC

Seuls des conseillers hautement qualifiés ont la responsabilité de servir le public

SHAWINIGAN (J.A.D.) — Quarante-deux pour cent de tout le personnel des cadres et des conseillers en main-d'oeuvre des Centres de Main-d'oeuvre du Canada dans le Québec, détiennent un diplôme universitaire. Parmi eux, on en compte soixante-deux qui ont obtenu une maîtrise et un est docteur en psychologie. C'est ce qu'a révélé au cours d'une entrevue M. Marcel Décarie, gérant du Centre de Main-d'oeuvre du Canada à Shawinigan, à la suite d'une enquête menée par le bureau régional du ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'immigration.

L'enquête a été dirigée seulement auprès des fonctionnaires responsables des opérations des Centres de Main-d'oeuvre du Canada et ne comprend pas le personnel de soutien administratif. "La tâche essentielle du conseiller en main-d'oeuvre, dit le gérant du CMC, est d'assurer le placement des travailleurs dans un emploi. Il est appelé à déterminer les aptitudes et le potentiel des travailleurs, à les diriger vers l'emploi qui leur convient le mieux, à les orienter, s'il y a lieu, vers un cours de formation et à établir des relations étroites avec les employeurs de sa localité".

En tout, 884 employés du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'immigration dans le Qué-

bec, y compris 224 femmes, travaillent comme conseiller en main-d'oeuvre et comme experts-conseils, ont été interrogés sur leur formation scolaire, leur expérience professionnelle, leurs talents et connaissances particulières, y compris celles des langues parlées et écrites.

Parmi le groupe particulier de conseillers en main-d'oeuvre, 294 ont indiqué qu'ils avaient été recrutés au cours des récentes années. L'enquête dévoile qu'à eux seuls, ils ont accumulé un total de 297 diplômes universitaires.

Personnes qualifiées

Ces résultats de l'enquête démontrent l'intérêt du gouvernement de ne confier qu'à des personnes hautement qualifiées la responsabilité de servir le public. Ils reflètent également un relèvement du niveau professionnel des emplois dans le domaine des services publics et du bien-être au Canada. "Aujourd'hui, dit M. Décarie, avant d'être accepté comme conseiller dans un Centre de Main-d'oeuvre du Canada le candidat doit détenir un diplôme universitaire ou être en mesure de prouver que l'expérience qu'il a acquise dans un domaine connexe est suffisamment étendue pour compenser son manque de formation universitaire et contri-

buer largement à la qualité et l'efficacité des services offerts dans les Centres de Main-d'oeuvre du Canada".

Quelle que soit son expérience ou sa formation antérieure, le nouveau conseiller en Main-d'oeuvre est dirigé vers une série de cours de perfectionnement dès son entrée au service du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'immigration. Ces cours préparés par des experts en formation du personnel sont donnés sous la direction de professeurs de l'Institut de Psychologie et du Département des Relations Industrielles de l'Université de Montréal. Ils portent sur une variété de sujets tels que les structures et les objectifs des divers ministères gouvernementaux, les techniques et les méthodes d'entrevue, de sélection et d'orientation, les sciences économiques, le marché du travail, les principes de gestion et les relations ouvrières et patronales. Ces cours intensifs sont donnés à différents stades, durant les heures normales de travail et pour une durée d'une à deux semaines. L'employé n'a aucun frais de cours à débours.

Ce dernier a également appuyé sur le fait que l'individu a un droit strict à l'instruction comme au travail et que l'employeur a, d'autre part, le droit de se prévaloir des services offerts par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'immigration par l'entremise de ses Centres de Main-d'oeuvre du Canada.

Le gérant du Centre de Main-d'oeuvre de Shawinigan souligne en outre de nombreuses statistiques découlant de cette enquête menée auprès du personnel du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'immigration et des Centres de Main-d'oeuvre du Canada dans le Québec.

Education permanente

M. Décarie rappelle à ce propos la déclaration faite par M. Gabriel Beaudry, directeur régional du ministère de la Main-

oeuvre et de l'immigration pour le Québec. M. Beaudry a souligné récemment l'apport de l'éducation permanente dans la carrière des conseillers comme dans celle de tous les travailleurs canadiens. "L'évolution rapide de l'industrie vers l'automatisation, les demandes constantes de recyclage qui en résultent et le besoin pressant de personnes spécialisées dans tous les domaines de l'activité industrielle accélèrent ce mouvement du jeune comme de l'adulte vers l'étude de la branche particulière, non seulement qui l'intéresse, mais qui deviendra aussi un actif pour lui et pour l'économie de notre pays".

Ce dernier a également appuyé sur le fait que l'individu a un droit strict à l'instruction comme au travail et que l'employeur a, d'autre part, le droit de se prévaloir des services offerts par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'immigration par l'entremise de ses Centres de Main-d'oeuvre du Canada.

Le gérant du Centre de Main-d'oeuvre de Shawinigan souligne en outre de nombreuses statistiques découlant de cette enquête menée auprès du personnel du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'immigration et des Centres de Main-d'oeuvre du Canada dans le Québec.

HOTEL DE LA SALLE

MATTI
Chanteuse fantaisiste.

MARIE SHORE
Danseuse exotique.

RICHARD ADAM Chanteur.

Spectacles: Dimanche: 9 h. et 11 h. p.m.

Salles pour réceptions et mariages
538-8686 **ENTRÉE LIBRE**

MARDI GRAS
18 FÉVRIER
à votre chic Hôtel La Salle.

PROGRAMME D'AMATEURS
avec Boom Boom Filion.

PARADE DE COSTUMES
CONCOURS DE DANSE
PRIX DE PRÉSENCE

POUR L'ÉTÉ

devenez...
séduisante jusqu'au bout des doigts

Votre forme physique vous permettra de porter le vêtement dont vous rêviez!

2 studios pour vous servir.

\$100
par semaine aux 25 premiers-res.

Cours spéciaux pour abdomen buste cuisses hanches

- BAIN-SAUNA
- MASSAGE
- CHAMBRE DE SOLEIL
- RING-ROLLER
- VIBRATEUR
- ROULEAU-MASSEUR

GI GYMNO
CENTRE DE CULTURE PHYSIQUE

Des résultats garantis en 30 visites seulement

515, STATION TEL.: 536-5804
SHAWINIGAN

Plusieurs bourses et trophées en prix

Les étudiants invités à participer au concours d'art oratoire Optimiste

GRAND MÈRE (J.A.D.) — Le club Optimiste de Grand-Mère organise encore cette année, à l'intention des étudiants et des étudiantes des écoles de l'endroit, un concours d'art oratoire, en collaboration avec les clubs optimistes de toutes les régions. Le sujet officiel du débat sera: "Respect de la loi, élément fondamental de toute société". Le responsable du débat local est M. Jean Therrien.

Ce concours disputé à l'échelle internationale, est organisé sur cinq phases: importantes. Au cours des mois de février et mars, le concours se déroulera sur la scène locale et la grande finale du concours d'art oratoire aura lieu durant le mois d'avril, lors d'un dîner au club Optimiste de Grand-Mère. On connaîtra alors le champion ou la championne locale du concours d'art oratoire.

Le concours au niveau de la zone, aura lieu durant le mois d'avril tandis qu'à l'échelle provinciale, c'est-à-dire pour le district Québec-Est de l'Ontario, le débat se tiendra au mois de mai. La grande finale du concours de l'Optimiste International se déroulera en juin prochain.

Les étudiants qui s'inscrivent à ce débat d'art oratoire Optimiste ne doivent pas avoir atteint leur seizième anniversaire de naissance, avant le 31 décembre 1968.

Récompenses

Le club Optimiste de Grand-Mère offrira de magnifiques récompenses aux candidats qui se signaleront au cours de ce débat d'art oratoire. D'abord, les gagnants des éliminations dans les écoles recevront de magnifiques trophées. Par ailleurs, lors de la finale locale, les finalistes, garçons et filles, recevront une

bourse de \$15, le troisième \$10 et le quatrième \$5, de même que des trophées d'une grande valeur.

Au concours de la zone et du district, les gagnants recevront des récompenses ainsi que des médailles d'or, d'argent ou de bronze.

Le grand vainqueur du concours international se verra remettre une bourse d'étude de \$1.000, le deuxième \$500 de même que le troisième et le quatrième.

La distribution des points aux candidats se fera selon les qualités personnelles, c'est-à-dire

l'apparence, la personnalité, l'attitude, la pause, selon le discours ainsi que l'efficacité générale des candidats.

Chaque discours sera jugé par des personnes compétentes et sera chronométré. Il est à noter que les candidats ne pourront se servir de notes pour débiter leur texte.



(Photo Le Nouvelliste)

LE CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS nationaux de Shawinigan organisait en fin de semaine des sessions d'étude sur la situation économique de notre région. L'animateur de ces sessions était M. Yvon Valcin, économiste à la CSN. Sur la

photo de gauche à droite, MM. André Labordais, président du Conseil Central des syndicats nationaux de Shawinigan, l'animateur M. Yvon Valcin et Reynald Drolet, représentant syndical.

Spectacle Formidable à ne pas manquer au (17 au 24 février '69)

REVUE DE TRAVESTI

JACKIE TEMPLE
SUSIE DAY
KIM WOOD

Chanteuse M.C.
Ravissante danseuse exotique

MIMI DE PARIS
FANTASTIQUE MAGICIENNE

SOIRÉE GALA
DE
Boum Boum Filion
JEUDI 20 FÉVRIER '69

Entrée libre

Assemblée d'information

SHAWINIGAN-SUD (J.A.D.) — Une réunion générale d'information, groupant les parents et les professeurs membres de l'atelier pédagogique de la future école polyvalente, se tiendra ce soir, à 20 heures, au Collège St-Georges de Shawinigan-Sud.

On y traitera du travail réalisé par les responsables de l'atelier pédagogique du secondaire depuis sa fondation et principalement du décloisonnement des cours au secondaire I et II, c'est-à-dire 8e et 9e années.

Le comité de direction de l'atelier pédagogique présentera à l'assemblée générale des projets qui ne manqueront pas de soulever l'intérêt des parents et des professeurs concernés.

Toutes les personnes intéressées à l'éducation sont invitées à assister à cette assemblée. Un porte-parole de l'atelier pédagogique a invité le public à participer à cet effort de démocratisation du système d'enseignement dans notre milieu scolaire en fonction des objectifs du ministère de l'éducation.



(Photo Roland Lemire)

Le maire Matteau sonne l'heure du repas

L'INAUGURATION OFFICIELLE DU restaurant Le Centurion a eu lieu vendredi soir à 17 heures en présence de nombreuses personnalités. Lors d'une conférence de nouvelles, on a fait l'éloge de ce restaurant sis sur la Place de l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières. Sur la photo prise à l'occasion de l'inauguration officielle, nous reconnais-

sons, de gauche à droite, MM. André Laneuville, urbaniste de la ville, qui a travaillé à la décoration de ce restaurant, Marcel St-Laurent, propriétaire de ce bar-salon et salle à manger, le maire René Matteau de Trois-Rivières, le maire J.-Réal Desrosiers, du Cap-de-la-Madeleine, et M. Georges Baribeau, gérant de l'établissement.

Par suite d'une collision survenue dans la municipalité de Champlain

L'hon. juge Marchand condamne M. Pierre Poitras à verser une somme de \$3,067.58 à M. Robert Vincent

par Jean-Paul ARSENAULT TROIS-RIVIERES — L'incapacité de travailler pendant un mois, une chirurgie esthétique reassemblant encore M. Robert Vincent, de Grand-Mère, ont fait

obtenir à ce dernier un dédommagement de \$3,067.58 en cour supérieure de Trois-Rivières.

Cette indemnité a été accordée par l'honorable juge Jean-Louis Marchand, président de ce haut tribunal, qui avait à analyser une action de \$13,647.58 intentée par le résident de Grand-Mère. Cette action découlait d'un accident d'automobiles survenu sur la route No 2, dans les limites de la paroisse de Champlain. M. Vincent prenait alors place dans la voiture de Mme Roland Côté, qui conduisait son fils Régis. La plainte était à l'endroit de M. Pierre Poitras de la rue Frontenac à Montréal, qui était au volant de l'autre véhicule impliqué.

La collision

Voici, en deux versions, comment est arrivé l'accident. D'abord celui qui a été déclaré responsable, M. Pierre Poitras, de Montréal, déclare: il circulait sur la route 2, vers l'ouest, à une vitesse de 35 milles à l'heure. A un certain moment, il aperçut une voiture qui était stationnée à une centaine de pieds en avant de lui, sur la voie qu'il empruntait. Aucune lumière de signalisation sur ce véhicule.

Le conducteur freina doucement en premier, mais sa voiture glissa. Il appliqua alors à fond sur les freins, et l'automobile

gagna dans le bordage de neige, pour faire presque demi-tour dans le sens inverse. A ce moment, une partie de la voiture immobilisée empiétait sur la ligne médiane, mais il avait évité celle qui était stationnée dans le chemin de circulation. Malheureusement, l'automobile dans laquelle prenait place le demandeur blessé Robert Vincent, venait en sens inverse et frappa durement celle du conducteur montrealais.

L'autre version? Régis Côté qui conduisait la voiture de sa mère a déclaré: qu'il filait à environ 50 milles à l'heure en direction est; qu'il vit lui aussi l'auto stationnée sur la route 2, toutefois, vu que sa voie de circulation était libre, il continua à la même vitesse. Or, comme il était sur le point de croiser le véhicule immobilisé, il vit les phares de la voiture de M. Poitras qui se dirigeait vers lui, on lui coupait le chemin. Malgré un freinage violent vers la droite, la collision ne put être évitée.

Dans cette cause, la déposition du conducteur de l'automobile de Mme Côté a été retenue comme plausible. La voie qu'il empruntait était définitivement libre, il ne pouvait tout de même pas anticiper qu'en croisant le véhicule arrêté, l'autre conducteur, pris de panique, ferait la manœuvre qui a provoqué la collision, ou le verdict mentionné.

Le juge Deshaies agréé une poursuite de \$250

M. Yvon Pagé croyait qu'il s'agissait de "mottes", mais c'était plutôt des pierres

par Jean-Paul ARSENAULT

TROIS-RIVIERES — Un magistrat de la Cour provinciale, le juge Roger Deshaies, a condamné la Corporation Delorme Construction Inc., de Trois-Rivières à dédommager M. Yvon Pagé, un journaliste de St-Louis-de-France, pour la somme de \$250. Ceci, à la suite d'un accident causé par des pierres qui seraient tombées d'un camion de la dite compagnie, sur la route 19, à proximité de St-Louis-de-France.

La poursuite intentée par M. Pagé, visait d'abord la Corporation précitée, ainsi que le conducteur du camion, M. André Bellemare, de Trois-Rivières. On a reproché à ce dernier, d'avoir chargé d'une manière imprudente son véhicule et de n'avoir rien fait pour signaler aux automobilistes, la présence de pierres dispersées sur la route.

Répondant à ces allégations, ceux qu'on poursuivait répon-

rent: que la chute de pierres sur le pavé constituait un cas de force majeure et que, d'autre part, le conducteur de la voiture accidentée, dirigeait son véhicule sur un obstacle parfaitement visible et ce, sur une longue distance. La défense avait auparavant avoué: "que le panneau arrière de la boîte du camion s'était brisé" et que plusieurs pierres étaient tombées sur le pavé.

Le frère du conducteur de la voiture endommagée a bien aperçu "quelque chose" sur le chemin, mais ce n'est qu'à une faible distance qu'il a pu réaliser qu'il s'agissait de "roches plates" (pas assez pour passer sous l'automobile). Le conducteur lui-même, M. Yvon Pagé, croyait pour sa part qu'il s'agissait de "mottes", soit ces blocs de neige durcie et sale qui tombent des voitures à cette période de l'année. Toutefois, ces

Le gérant de Co-op est catégorique

Le tarif des taxis de T-R est assez élevé

TROIS-RIVIERES (J.E.) — Il n'est pas question d'une augmentation de tarif pour les taxis à Trois-Rivières a précisé M. Florent Sénéchal, gérant-général de l'Association Coopérative des Taxis de Trois-Rivières. M. Sénéchal nous a fait cette précision en parlant de la situation à Montréal. En effet, dans la Métropole, on songerait sérieusement à augmenter le tarif.

Le gérant-général de l'Association a dit que l'on coupera les dépenses avant de songer à une augmentation de tarif. Une des façons de diminuer les dépenses serait d'avoir des zones sur rues pour les taxis.

Au printemps, l'Association demandera à la ville d'amender le règlement pour accorder des zones sur rues, pour les taxis, comme cela se fait dans d'autres villes. Ainsi, les propriétaires de taxis n'auraient plus à payer du terrain pour immobiliser leur voiture en attendant les appels.

Une telle procédure réduirait le coût d'administration et éviterait une majoration de tarif. On sait que les usagers du taxi ont subi une hausse de tarif il y a deux ans. Actuellement, le tarif est de 60 cents pour le premier mille et 40 cents du mille additionnel.

"Le tarif actuel est assez élevé et nous ferons tout notre possible pour éviter une hausse d'ici quatre ou cinq ans", a affirmé M. Sénéchal.

Le gérant-général a aussi parlé brièvement du Mail projeté sur la rue des Forges. L'Association fait une étude, présentement, sur les avantages et les inconvénients que créerait ce Mail pour les propriétaires de

taxis. Il semble que si le Mail est établi, l'Association demandera des zones de stationnement le plus près possible du Mail pour les usagers des taxis.

Les accidents de la circulation ont causé la mort de six personnes

Trois-Rivières (FG) Les accidents de circulation ont causé la mort de six personnes en 1968 et l'on a eu à déplorer un total de neuf mortalités accidentelles au cours de cette période de douze mois.

Les statistiques du rapport annuel de la police municipale, que vient de présenter aux autorités municipales, le directeur J. Amédée Delage, démontrent que 101 personnes ont subi des blessures corporelles dans des accidents dont 84 lors d'accidents de circulation. Le nombre total des accidents s'élevait à 3,178 durant l'année 1968, comparativement à 3,403 au cours de l'année 1967, la plus fertile sous ce rapport, durant la dernière décennie.

La majorité des accidents attribuables à la circulation ont eu lieu entre deux véhicules-moteurs, soit un total de 1216 collisions de ce genre. On relève un accident entre un véhicule-moteur et un convoi de chemin de fer, 893 accidents ont causé des dommages à la propriété, pour une valeur de plus de \$100.00 et 853 ont été la cause de dommages évalués à \$100.00 et moins.



(Photo Roland Lemire)

L'éminent cardiologue se souvient

LE DR PIERRE GRONDIN, cardiologue de réputation internationale, était l'invité d'honneur à l'ouverture de la semaine scout, qui s'est déroulée au Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, en présence de plusieurs personnalités. Dans sa courte allocution, le Dr Grondin a

parlé de quelques souvenirs scouts et de ce que le scoutisme a été pour lui. Sur la photo, de gauche à droite, le Dr Pierre Grondin qui s'entretient avec André Carignan et Serge Hamel, scouts de Trois-Rivières, et M. Raymond Lorange, commissaire diocésain.

c'est un secret polichinelle

Autre temps! Autres mœurs! Polichinelle a déjà vu un type se faire expulser de l'école pour avoir lancé un rouleau de papier de toilettes sur la patinoire. Certes, le rouleau s'était déroulé toute sa longueur, causant quelques problèmes, mais que doit-on faire alors à ceux qui ont démolé l'université Sir George Williams à Montréal?

La circulation devient de plus en plus difficile rue Lavolette, surtout à cinq heures de l'après-midi où deux yeux par conducteur ne suffisent définitivement plus à la tâche. Les trous dans le pavé à éviter tant bien que mal, les charmantes portuses de mini-jupes qui font de l'auto-stop... décidément c'est trop pour un pauvre automobiliste. Qu'on élimine au moins les trous dans le pavé.

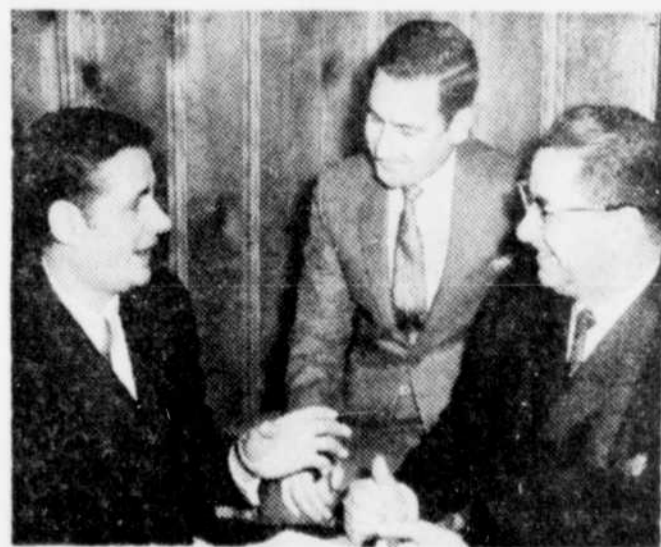
L'ex-président du club Kiwanis du Cap-de-la-Madeleine, M. Jean Brunet, a démontré un grand talent de musicien au dernier dîner du club. L'ami Jean a épâté ses confrères, en leur jouant à la cuiller, le petit air musical des annonces classées d'un quotidien de Montréal. Ce qui a opposé ses collègues à chanter "patronage, patronage, vertu des Canadiens français"...

Toujours au sujet de la contestation étudiante, les plus âgés, ou croulants comme on se plaît à les appeler, se souviendront avec nostalgie et avec Polichinelle (un beau duo!), des scènes quotidiennes au réfectoire du pensionnat. Il fallait alors non seulement manger ce qu'on pelletait dans nos assiettes, mais admettre en plus que c'était ce qu'il y avait de meilleur au monde!

Les membres du conseil municipal de Trois-Rivières auront du pain sur la planche aujourd'hui. Ils doivent en effet rencontrer les fonctionnaires pour les négociations en vue du renouvellement de la convention collective de travail, discuter du problème des loisirs avec les représentants du service ad hoc, et s'attaquer encore une fois à la question de rénovation urbaine.

Les parents des enfants qui fréquentent l'école Fleur-de-lys au Cap-de-la-Madeleine pourront rencontrer les enseignants et la direction de l'institution au cours de la réunion qui aura lieu ce soir, à 20 heures. Cette rencontre a pour but de susciter un dialogue constructif entre parents et professeurs.

L'électricité, confort total à la portée de tous DE L'EAU CHAUDE EN ABONDANCE... FINANCEMENT À 14 92 PAR MOIS Consultez votre dépositaire de confiance



(Photo Roland Lemire)

Fin de semaine de l'électricité

LA SECTION MAURICIENNE DE LA Corporation des Maîtres-Électriciens a clôturé de façon éclatante la Semaine nationale de l'électricité, samedi soir au club Radisson par un banquet et une soirée dansante. À l'issue du repas, le conférencier de circonstance était M. Alex Beaulieu, président provincial de la Corporation des Maîtres Électriciens que l'on voit à gauche sur la photo, en compagnie de MM. Robert Beaudry, président de la Semaine nationale de l'électricité et Océanien Massicotte de Shawinigan, président de la 22.1.1. de la Mauricie.

CE SOIR LA 30e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de la Caisse Populaire

Ste-Marguerite de Trois-Rivières

sera tenue à l'école Père-Daniel

à 8 heures

Bienvenue à tous les sociétaires et au public en général.



(Photo Le Nouvelliste)

L'ALCOOLISME ET LA TOXICOMANIE ont été expliqués par un médecin spécialiste, à l'occasion du premier souper-causerie mixte de l'année au Richelieu de Plessisville. Le conférencier a dit qu'il fallait se rendre compte des dangers qui menacent notre société mais qu'on avait tout de même lieu d'être optimiste. Être homme, c'est se

sentir responsable et cette réflexion amènera le monde à être meilleur a déclaré le Dr André Boudreau. De gauche à droite, Mme Raymond Rouiller, épouse du président Richelieu, Dr André Boudreau, spécialiste en traitements sur l'alcoolisme et la toxicomanie, M. Raymond Rouiller, président du Richelieu de Plessisville.

Le Dr André Boudreau devant le club Richelieu de Plessisville

Les narcotiques auraient-ils eu un rôle à jouer dans les troubles survenus à Montréal?

PLESSISVILLE (G.A.B.) — Un spécialiste en traitements contre l'alcoolisme et la toxicomanie a donné la conférence au programme du premier souper-causerie mixte de l'année, au Richelieu de Plessisville. Le Dr André Boudreau a déclaré qu'il est prouvé aujourd'hui que l'alcool n'est pas un stimulant mais, au contraire, un anesthésique. Quant aux narcotiques, il a souligné que certaines drogues diminuent les facultés estimatoires et donnent une manie constante de persécution. Le Dr Boudreau a ajouté qu'il y avait possibilité de liaison entre ces cas et les événements déplorables qui se sont produits à Montréal ces jours derniers, chez les étudiants en particulier.

Faire le point

Le spécialiste a fait remarquer qu'il était temps de faire le point en ce qui concerne notre conception sur l'alcoolisme. Il y a 10 ans et plus, on nous enseignait des faussetés qui faisaient peur, sur l'alcoolisme, a dit le Dr Boudreau. A cause de la science, on voit beaucoup plus clair aujourd'hui dans ce domaine, a fait remarquer le

médecin. Il a ajouté que la société était maintenant mieux renseignée, plus compréhensive, plus charitable. L'alcoolique est un malade qui a besoin d'être traité. Pour ces traitements, le Québec a maintenant 400 lits et un budget de quatre millions.

Impression trompeuse

Selon le Dr Boudreau, l'alcool procure des impressions trompeuses. Ces impressions font retarder de 17 pour cent les réflexes et donnent des illusions qui font oublier toute prudence et c'est là qu'est le côté dangereux. Il a précisé avec humour qu'il était faux de croire que l'alcool pouvait faire passer une grippe car pour ce faire une personne pesant 150 livres devrait absorber 360 onces de 19 bouteilles de 40 onces) de gin en 24 hrs. L'alcool n'a aucune vertu thérapeutique mais, comme la plupart des médicaments d'ailleurs, l'alcool produit un effet psychologique sur l'être humain.

Les traitements

Le Dr André Boudreau a dit que le traitement des alcooliques, en clinique, donnait des

résultats pouvant être qualifiés d'extraordinaires. Il considère que près des tiers des cas traités assure une réadaptation. "L'efficacité de nos cliniques est maintenant reconnue, même à l'étranger, puisque d'autres pays nous demandent d'organiser chez eux", a fait remarquer le Dr Boudreau.

La toxicomanie

Quant à la toxicomanie, le Dr Boudreau a déclaré que le fait d'amener les jeunes à réfléchir sur ce grave danger était un phénomène nouveau de nos jours. "Nos jeunes ont plus besoin de compréhension que de sermon", a-t-il précisé. Les services d'information ont une part de responsabilité sur ce qui se passe de nos jours dans ce domaine, a dit le spécialiste. En effet, on présente comme des héros des faiseurs de désordres démentés par l'usage des narcotiques. Pourquoi ne pas mettre plutôt en vedette ceux qui font de façon extraordinaire des choses ordinaires, a dit le conférencier. Il a ajouté que les jeunes manquent de modèles chez les adultes et vont chercher ces modèles chez les réactionnaires.

Le Dr André Boudreau a fait remarquer que ceux qui s'adonnent à l'alcoolisme ou à la toxicomanie cherchent à des illusions et des évasions. Notre société actuelle a créé un monde matérialiste qui ne tient pas compte des valeurs de renoncement, de l'esprit de sacrifice. Il est temps que nous pensions à remettre en ordre les valeurs spirituelles réelles, a conclu le conférencier.

Le mot du président

Le conférencier a été présenté par un ex-membre du Richelieu de Plessisville, M. André Chamberland, qui demeure maintenant à Québec. Le notaire Benoît Chartier a remercié le Dr André Boudreau. Le président du Richelieu, M. Raymond Rouiller, a souhaité la bienvenue à l'assistance réunie à l'hôtel Manoir Plessis et rendu un hommage particulier aux dames présentes.

Il a expliqué que le Richelieu était un club social dont le but premier était de développer la personnalité de ses membres par des contacts formateurs. Le 2e bu du Richelieu est de venir en aide à l'enfance défavorisée, a précisé M. Raymond Rouiller.

24,547 GAGNANTS SPORTSMAN AU QUÉBEC!



M. Robert De Palma de Rosemont, Montréal, a donné à sa mère cette jolie jaquette de vison sauvage qu'il a gagnée avec les nouvelles Sportsman.

M. Cyrille Angers de Québec a gagné une auto sport MGB-GT avec Sportsman — il trouve que les nouvelles Sportsman ont plus qu'un petit goût spécial!



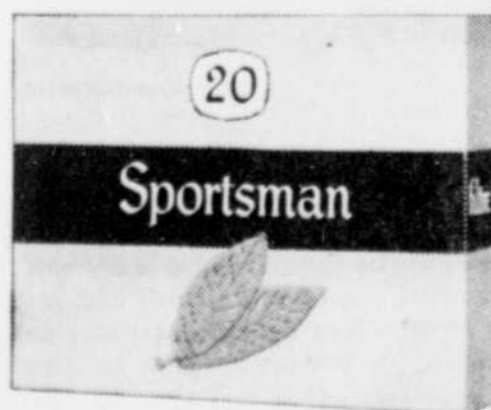
M. Gérard Lefebvre de Montréal est fier de montrer son auto sport MGB-GT qu'il a gagnée avec Sportsman. M. Lefebvre était si excité lorsqu'il a trouvé le coupon-cadeau dans son paquet de Sportsman qu'il a dû demander à un ami de téléphoner et de s'assurer qu'il avait bien gagné une vraie auto.



M. Marcel Guay de l'île Bizard, Montréal, a ouvert un paquet de nouvelles Sportsman et y trouva un magnifique télécouleur.

Mme Huguette Paquin est maintenant à l'abri du froid avec cette séduisante jaquette de vison sauvage qu'elle a gagnée avec Sportsman.

DES COUPONS-CADEAUX DANS TOUS LES PAQUETS DE SPORTSMAN!



NOUVELLES SPORTSMAN (3¢ DE MOINS QUE LES KING SIZE)



SPORTSMAN A BOUT UNI.

Pour une période de six ans

Sr Brisson dirigera la congrégation des Soeurs missionnaires de Notre-Dame

VICTORIAVILLE (R.L.) — Mère Germaine H. Brisson vient d'être élue pour diriger la congrégation des Soeurs Missionnaires de Notre-Dame-des-Anges et cela pour une période de six ans. C'est Mgr Jean-Marie Fortier, archevêque de Sherbrooke, qui a présidé à cette élection s'étant déroulée à Lennoxville.

Originaire de Princeville Mère Germaine H. Brisson est originaire de Princeville. Elle



est la seconde enfant de Mme Georges Hémond. Mme Veuve G. Hémond, après avoir placé ses quatre enfants entra chez les missionnaires de Notre-Dame-des-Anges. Soeur St-Joseph, son nom en religion, faisait partie du premier départ pour la Chine en 1922.

Mère Germaine H. Brisson (soeur Ste-Cécile) fut adoptée par M et Mme J. A. Brisson, domiciliés à 70 rue Perreault à Victoriaville. Elle fit ses études chez les Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge à Princeville.

Le 4 octobre 1933, elle entra

au noviciat des Soeurs Missionnaires de Notre-Dame-des-Anges à Lennoxville. Le 11 octobre 1935, elle partit pour la Chine où elle missionna respectivement à Canton et Hong Kong en se dévouant comme professeur de musique. En 1950, elle fut nommée maîtresse du noviciat chinois à Macau. Elle occupa cette charge jusqu'au chapitre général de 1964. Elle fut alors nommée assistante-générale de la congrégation.

Le même jour, le 3 décembre 1968, quatre conseillères générales furent élues en même tant que la supérieure générale pour assister cette dernière.

Ce sont Soeur Paula Huot de St-Julien, comté de Wolfe, en mission au Japon de 1950 à 1968.

Soeur Blandine Boturque de Sherbrooke, en mission au Congo de 1954 à 63.

Soeur Jacqueline Lorrain de Chomedey, en mission à Tahiti de 1959 à 68.

Soeur Yvette Blouin de Sherbrooke, en mission en Chine de 1947 à 52 et au Congo de 1953 à 64.

Soeur Adrienne Gosselin a été réélue à la fonction d'économique générale. Elle est originaire de Granby et a vécu en Chine de 1938 à 54.

Selon l'abbé Manseau

Il faut éduquer et préparer les jeunes à la liberté

VICTORIAVILLE (R.L.) — Pour éduquer les jeunes à la liberté et les préparer à un engagement libre, il n'est pas nécessaire de ne pas les éduquer. C'est ce que déclarait l'abbé Manseau dans sa dernière lettre aux Foyers Notre-Dame.

Il ajoutait aussi que sous prétexte de préserver leur liberté, nous ne pouvons permettre de les soustraire à une véritable initiation évangélique.

Il existe actuellement une tendance pastorale qui vise à donner aux parents une plus large part dans l'initiation sacramen-

te et la transmission de la foi aux enfants. Il va sans dire que ceci deviendra de plus en plus un test de vérité pour la famille. Si l'esprit de la famille n'est pas chrétien, l'enfant ne le sera pas. Les chrétiens à part entière dans l'Eglise seront moins nombreux, mais l'Eglise n'en serait pas plus vivante et plus dynamique. L'abbé Manseau insiste aussi sur l'importance du dialogue des parents avec les enfants pour leur enseigner le vrai sens des sacrements et leur assurer une formation chrétienne.

Drummondville contée...

Centenaire de la paroisse Saint-Cyrille

DRUMMONDVILLE — La paroisse de St-Cyrille, comté de Drummond, célébrera de belle façon, le centenaire de sa fondation au cours de l'été prochain et c'est dans cette intention que des résidents de ce village ont accepté de faire partie du comité qui sera responsable de ces futures manifestations.

M. Omer Guevremont remplira le rôle de président et le maire Roméo Côté, celui de vice-président. Du côté féminin, Mlle Lise Généreux sera aussi vice-présidente tandis que Mlle Jeanne Lauzière agira comme secrétaire. Le curé de la paroisse, l'abbé Albert Dumais, en sera le président d'honneur.

Le programme qu'on a déjà ébauché pour ce centenaire comporte par exemple une manifestation pour les jeunes le 23 juin; le couronnement d'une reine, le 12 juillet; une messe pontificale par Mgr Roméo Gagnon le 27 juillet; un souper des anciens le 23 août et enfin la clôture des activités par une parade d'un feu d'artifice le 24 août.

DRUMMONDVILLE (D.N.C.) — La question de la rue Hemming, à proximité de l'hôpital Sainte-Croix, est revenue sur le tapis à la récente assemblée régulière du conseil de ville. Certains conseillers avaient encore reçu des plaintes de la part des résidents de cette rue qui réclamaient qu'on revienne à la situation normale comme auparavant.

On avait bien éliminé le sens unique, mais on avait quand même laissé au centre une rangée de "gardes", à la suite d'une décision du conseil à une réunion antérieure.

A la fin de la discussion, on en est enfin venu à approuver l'enlèvement de ces "gardes" au centre et en plus, on autorisait le stationnement des véhicules le long de cette rue, du côté opposé au parc.

Toutefois, pour assurer une protection aux piétons aux deux intersections des rues Brock et Hériot, on a appuyé la suggestion de l'ingénieur de la cité qui prônait l'idée d'installer des îlots de sécurité au centre de la rue.

Le conseiller Laurent Bernier et l'ingénieur de la cité ont été délégués par le conseil de ville pour prendre part à des cours spéciaux qui sont donnés au collège Saint-Laurent, de Montréal; ces cours d'une durée de 15 semaines porteront sur l'aménagement du territoire, la pollution des eaux, l'urbanisme, les travaux de rénovation, les services en commun. Devant l'utilité de ces cours, le conseil a accepté de déboursier \$85 pour l'inscription de chaque représentant de la ville.

L'évaluation des propriétés de l'Hydro-Québec a subi une hausse considérable à la suite du nouveau grand rôle, passant de \$80,000 à \$800,000. On avait fixé au départ cette évaluation à \$1,200,000, mais après une entente, les deux parties ont convenu de l'arrangement mentionné.



(Téléphoto AP)

Manifestation anti-américaine à Istanbul

LES POLICIERS, PORTANT DES CASQUES PROTECTEURS, essaient de disperser les manifestants lors d'un accrochage survenu à Istanbul entre les factions opposées. La manifestation avait été organisée par des étudiants et des groupes de travailleurs opposés à la politique amé-

ricaine. Ils protestent contre la visite de la 6e flotte américaine au port de la Turquie. Deux personnes ont été tuées alors que des centaines d'autres ont été blessées.

A son arrivée à Georgetown

Une salve de 21 coups de canon pour le gouverneur général

GEORGETOWN, Guyane (PC) — Le gouverneur général, M. Roland Michener, est arrivé samedi à Georgetown pour une visite officielle de six jours en Guyane. C'est la deuxième étape d'une tournée dans quatre pays antillais du Commonwealth.

Le gouverneur général, accompagné de Mme Michener, a été accueilli par son homologue guyanais, Sir David J. G. Rose et Lady Rose, et par le premier ministre L. F. S. Burnham et Mme Burnham.

Une salve de 21 coups de canon a salué M. Michener qui a

ensuite passé en revue une garde d'honneur de la défense guyanaise.

Le chef de l'opposition de gauche en Guyane, M. Cheddi Jagan, a annoncé qu'il boycotterait toutes les manifestations données par le gouvernement en l'honneur de M. Michener.

M. Jagan a précisé qu'il n'avait pas pris cette décision pour faire affront au représentant canadien, mais pour protester contre le gouvernement guyanais qui aurait usurpé le pouvoir par fraude et qui aurait truqué les élections.

Tous les députés du parti progressiste populaire, a ajouté M. Jagan, ont refusé d'assister aux réceptions en l'honneur de M. Michener.

En Jamaïque

Précédemment, lors de sa visite en Jamaïque, M. Michener avait déposé une plaque à l'école élémentaire Walker Wood, à 40 milles de Kingston, pour souligner l'assistance canadienne au système scolaire jamaïcain.

Environ 300 enfants ont chanté en l'honneur des visiteurs qui ont visité l'école, construite en 1967.

Walker Wood est une des 60 écoles rurales construites depuis 1966 à même les prêts de \$1,500,000 que le Canada a accordés à la Jamaïque. Le programme jamaïcain est de construire 178 nouvelles écoles et d'accorder des bourses au moyen des fonds canadiens.

Le ministre de l'Éducation de la Jamaïque, M. Edwin Allen,

a déclaré qu'une partie des matériaux utilisés dans la fabrication de l'école venait de la Jamaïque, puis étaient revenus sur leur sol natal après avoir été manufacturés au Canada.

C'est le cas de l'aluminium: la Jamaïque est le plus grand producteur mondial de bauxite, dont le Canada se sert pour raffiner l'aluminium.

M. Allen a également rendu hommage aux enseignants jamaïcains en Jamaïque et a précisé que l'Ontario avait accordé une aide généreuse en donnant des livres et du matériel didactique à l'école Walker Wood.

Les congressistes américains se votent une augmentation: ils recevront \$42,500 par an

WASHINGTON (PA) — Les Congressistes américains viennent de s'accorder la plus grosse augmentation de l'histoire du Congrès. Dorénavant, ils toucheront \$42,500 par année, au lieu de \$30,000.

Cette augmentation, le Congrès se l'est attribuée automatiquement, par le seul fait qu'aucune voix ne s'est élevée sous la coupole pour s'y opposer.

En vertu d'un texte législatif voté par le congrès en 1967, le président recommande l'augmentation des salaires des congressistes. Celle-ci devient effective, si dans les 30 jours aucun membre de la Chambre des représentants ou du Sénat ne s'y oppose.

C'est le président Johnson qui, à la veille de quitter la Maison blanche, a recommandé l'augmentation. Le Sénat a repoussé toute tentative d'opposition. Quant à la Chambre des représentants, le Comité des règles a empêché une motion analogue d'arriver à l'Assemblée.

En vertu de la même loi, diverses augmentations ont été accordées aux membres du cabinet, aux juges fédéraux et autres hauts fonctionnaires fédéraux.

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, le Congrès a augmenté les salaires de ses membres à quatre reprises: à \$15,000 en 1946; à \$22,500 en 1955; à \$30,000 en 1965 et, maintenant, à \$42,500.

La Russie accuse l'Allemagne de l'Ouest de vouloir mettre Nixon à l'épreuve

MOSCOU (Reuter) — La Russie a accusé aujourd'hui l'Allemagne de l'Ouest de vouloir mettre à l'épreuve l'administration Nixon en provoquant la tension à Berlin.

Cette accusation est contenue dans un long article publié par le journal du parti communiste soviétique, La Pravda, sous la signature de Viktor Mayevsky, considéré comme le confident des maîtres du Kremlin.

Ce commentaire survient à un moment où la presse soviétique proteste avec de plus en plus de vigueur contre la décision prise par l'Allemagne de l'Ouest d'élire son nouveau président fédéral, le 5 mars prochain, dans la ville divisée.

Mayevsky considère cette décision "intolérable" et la qualifie de "provocation qui aggrave sérieusement la situation internationale".

Mais l'article ne précise pas si les communistes envisagent d'autres mesures afin d'empêcher la tenue de ces élections.

L'Allemagne de l'Est a, pour sa part, imposé de nouvelles restrictions aux voyages par voie de terre en direction de Berlin-Ouest et Mayevsky applaudit à cette "mesure légale" contre laquelle les trois alliés occidentaux ont protesté.

"Si, écrit Mayevsky, la République fédérale de l'Allemagne de l'Ouest poursuit ses provocations, elle portera l'entière responsabilité des conséquences qu'une telle politique en Europe pourrait avoir." L'auteur ne précise pas davantage sa pensée.

Pas d'affrontement

Jusqu'à ce jour, la presse soviétique, contrairement à celle de Berlin-Est, avait accordé peu d'importance à l'affaire de Berlin et les observateurs diplomatiques occidentaux sont presque unanimes à croire que la Russie ne voudrait pas d'un affrontement sérieux entre Est et Ouest

au moment où elle cherche à traiter avec le président Nixon. Aux yeux de ces observateurs, le ton relativement modéré de l'article de Mayevsky qui s'attache surtout à développer une argumentation détaillée contre la position adoptée par les Occidentaux sur l'affaire de Berlin, ainsi que l'allusion à Nixon, confirment leurs vues.

L'article ne fait pas état, directement, de la prochaine visite de M. Nixon à Berlin-Ouest, ni de celle qu'y effectue aujourd'hui le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Harold Wilson. Mais l'auteur y pense: de toute évidence, quand il dit

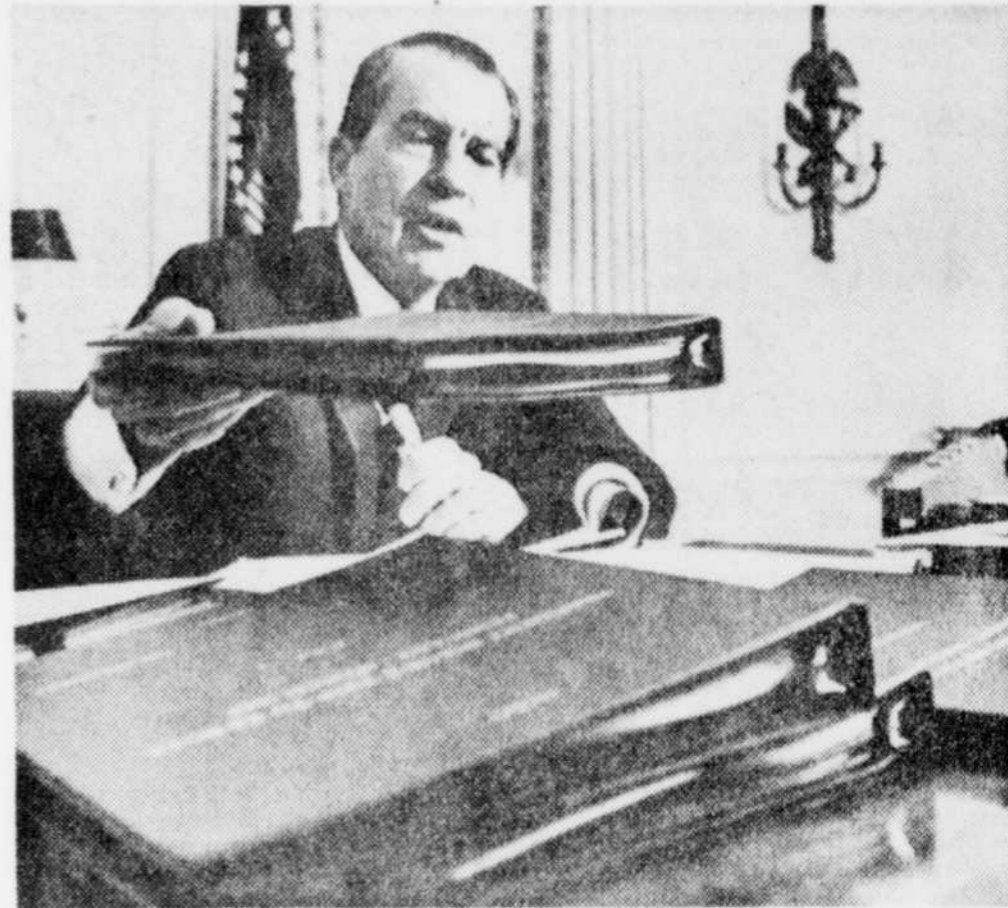
que le flot de "pèlerins" qui arrivent dans la ville ne seraient pas en mesure de prouver que l'Allemagne de l'Ouest a des droits quelconques sur Berlin-Ouest, que les communistes considèrent comme une entité politique indépendante.

Mayevsky affirme que c'est devenu "presque une règle pour Bonn de faire coïncider ses tentatives de compliquer la situation en Europe avec l'inauguration de la nouvelle administration aux États-Unis."

"A chaque fois, écrit-il, les revencheurs de l'Allemagne de l'Ouest essaient de mettre à l'épreuve un nouveau gouverne-

ment des États-Unis — pour voir s'il est aussi prêt que par le passé à soutenir la politique aventurière des revencheurs de Bonn — et de lui arracher, sinon de nouvelles concessions, du moins la promesse d'en faire."

"Cela s'est produit aussitôt après l'entrée en fonction de l'administration Kennedy, en 1961. Cela est aussi arrivé en 1964, au moment où Johnson devenait président. Cette fois de même, Bonn revient à la charge, dans l'espoir de lier la nouvelle administration américaine par des engagements qui serviraient les intérêts des revencheurs de Bonn."



(Téléphoto PA)

LE PRÉSIDENT NIXON a profité de la journée d'hier pour lire les rapports qui lui ont été présentés par ses conseillers

en vue du voyage qu'il effectuera en Europe la semaine prochaine. M. Nixon doit visiter cinq pays.

L'astronaute Borman rencontre le pape

CITE DU VATICAN (AFP) — "C'est merveilleux. Je ne saurais trouver assez de mots pour exprimer l'émotion que m'a procurée l'entrevue avec le pape", a déclaré le colonel Frank Borman, en sortant samedi des appartements pontificaux.

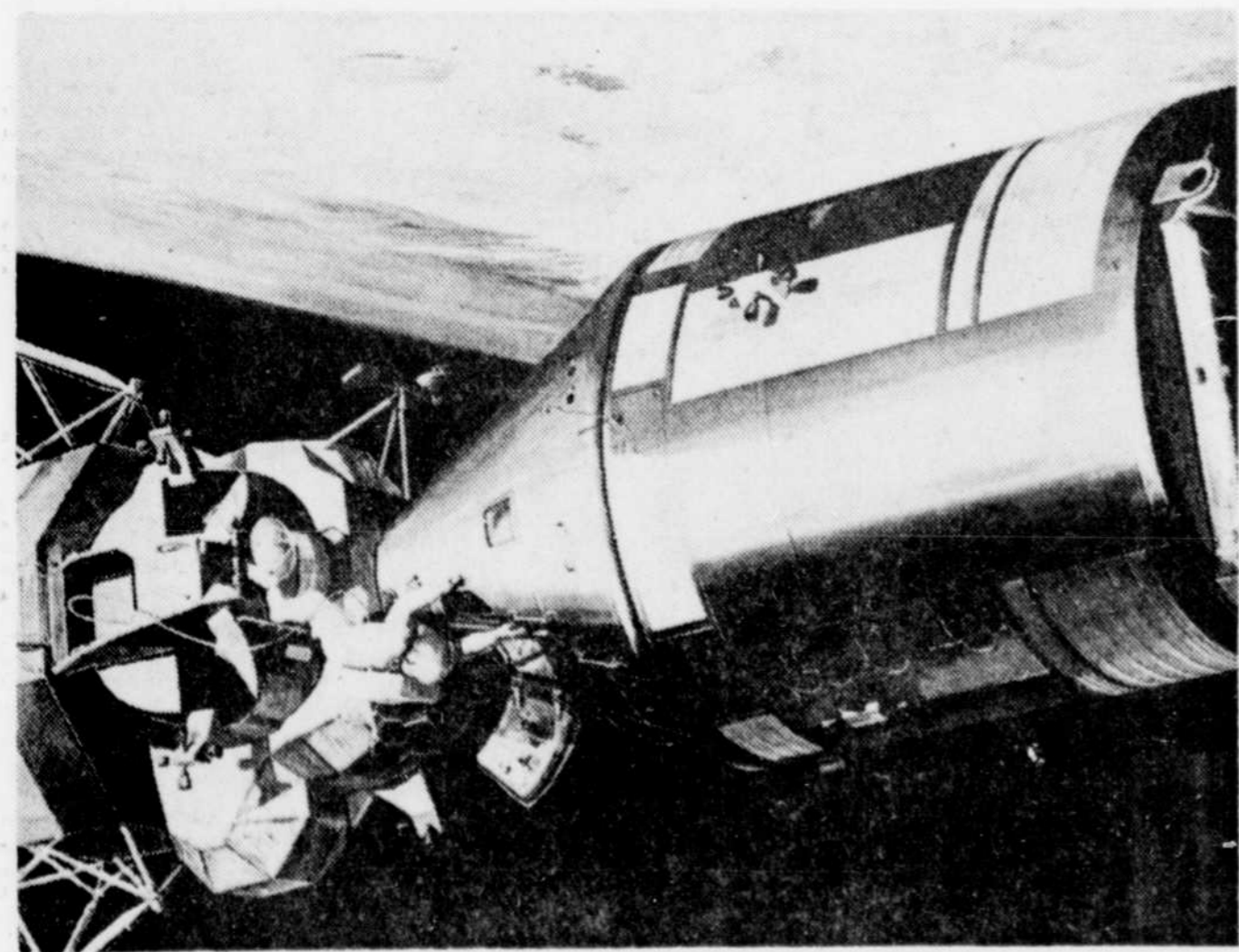
L'astronaute a offert au pape une photo de la lune et une médaille de Jean XXIII, qu'il avait emportée avec lui dans son vol spatial.

Avant d'être reçu par Paul VI, le colonel, son épouse et leurs deux enfants, ainsi que les personnalités qui les accompagnent ont visité la chapelle Sixtine.

Précédemment, lors de sa visite en Jamaïque, M. Michener avait déposé une plaque à l'école élémentaire Walker Wood, à 40 milles de Kingston, pour souligner l'assistance canadienne au système scolaire jamaïcain.

Walker Wood est une des 60 écoles rurales construites depuis 1966 à même les prêts de \$1,500,000 que le Canada a accordés à la Jamaïque. Le programme jamaïcain est de construire 178 nouvelles écoles et d'accorder des bourses au moyen des fonds canadiens.

Le ministre de l'Éducation de la Jamaïque, M. Edwin Allen,



Une autre étape pour la conquête de l'espace

CETTE ILLUSTRATION D'UN ARTISTE de la NASA nous donne une idée de la manœuvre que l'astronaute américain Russell Schweickart devra effectuer lors du vol Apollo-9 dont le départ aura lieu le 28 février. Il

quittera le module lunaire pour prendre place à bord de la capsule spatiale. Le rendez-vous des deux appareils aura lieu sur une orbite à environ 150 milles de la surface de la terre.

VOTRE SANTE VAUT-ELLE

99¢ PAR SEMAINE

Si oui, n'attendez pas...



Inscrivez-vous à PHYSIC-O ENR. et nous sommes sûrs que vous éprouverez une plus grande sensation de bien-être et que vous serez flattée par les compliments de vos amis.

QUAND VOUS AUREZ PERDU VOTRE GRAISSE DISGRACIEUSE Le drame de la vie moderne vient du manque d'exercice.

AIMERIEZ-VOUS VOUS SENTIR MIEUX ET PARAÎTRE PLUS JEUNE

La solution est simple MAIGRISEZ Consultez notre personnel diplômé extrêmement compétent.

NOTRE GARANTIE: ARGENT REMIS

Si vous n'obtenez pas de résultats après avoir complété un de nos cours comptez pour vous.

Massages pour membres et non membres

N'OUBLIEZ PAS... Que PHYSIC-O ENR. est le plus grand et le mieux équipé des studios de culture physique de la région.

FEMMES: LUNDI MERCREDI VENDREDI

HOMMES: MARDI JEUDI SAMEDI

APPORTEZ CETTE ANNONCE POUR UN COURS D'ESSAI GRATUIT

SALON DE COIFFURE pour nos membres seulement

PHYSIC-O ENR.

STUDIO DE SANTÉ ET CULTURE PHYSIQUE 1625 ROYALE TROIS-RIVIÈRES Tél.: 375-0661 et 375-7979



LORS DE LA SOIREE D'INFORMATION organisée à l'école Maria-Goretti par l'Association parents-maîtres de la paroisse Saint-Maxime. De gauche à droite: le Frère Aurele Coulombe, des Frères de la Charité, directeur de l'école Saint-Viateur, Mme Rodrigue Fréchette, commissaire d'école et présidente de l'Association parents-maîtres de

Saint-Maxime, le Père Gérard Gagnon, Père de Sainte-Croix, confondateur, Soeur Gervaise Flibotte, des Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe, directrice de l'école Maria-Goretti et le Père Jean-Paul Laines, franciscain, curé de la paroisse Saint-Maxime.

Selon le Père Gérard Gagnon...

Une des raisons de la crise de foi chez les jeunes est un enseignement incompetent

SOREL (L.B.) — Un mur s'est élevé entre les jeunes et les adultes, parce que les adultes et particulièrement les parents n'ont pas su entrer dans la vie des jeunes. C'est ce que déclarait le Père Gérard Gagnon, des Pères de Sainte-Croix, qui était le confondateur invité à une soirée d'information organisée par l'Association parents-maîtres de la paroisse Saint-Maxime de Sorel.

Ainsi les jeunes sont totalement seuls en face de leurs différentes crises comme la crise d'éducation sexuelle, la crise d'affectivité, la crise de foi et la crise d'orientation de vie.

Le Père Gagnon souligne que les premières questions posées par les jeunes en ce qui concerne les mystères de la vie fournissent aux parents la meilleure chance d'entrer dans la vie de leurs enfants. Malheureusement la majorité des parents ne sont pas à la hauteur. Ils donnent ces informations sexuelles, mais non une véritable éducation sexuelle en profondeur, qui est d'exposer à l'enfant sa dignité d'être humain, sa dignité de femme ou sa dignité d'homme.

Le confondateur a également fait remarquer à cet effet que c'est entre cinq ans et neuf ans que la conscience morale se forme chez l'enfant, avec l'aide particulièrement du père et de la mère à la maison. Sans cette formation, la conscience de l'enfant prendra l'une ou l'autre des extrêmes ou trop à droite et le garçonnet ou la fillette verra du péché partout, ou trop à gauche, et il n'y aura de fautes mille part, et la commencera un combat déséquilibrant contre cette conscience morale.

Crise d'affectivité

Cette crise se retrouve notamment chez la fillette de 10, 11 et 12 ans. Elle est sentimentale, elle veut aimer tout le monde. Elle a besoin d'être rééquilibrée par la présence d'un homme dans sa vie et cet homme doit être son père. Malheureusement, a dit le Père Gagnon, dans le contexte canadien-français, les pères de famille sont gênés d'être tendres pour leurs fillettes.

Par ailleurs, encore dans le

contexte canadien-français, alors que la fillette a besoin de la présence d'un homme, elle vit que dans un univers féminin, à la maison comme à l'école.

Le confondateur a aussi fait remarquer qu'il y a des moments où le petit garçon a plus besoin de sa mère que de son père, et où la fillette a plus besoin de son père que de sa mère, expliquant ainsi qu'il n'est pas tout à fait juste de dire que l'homme s'occupe de l'éducation de ses garçons et que la femme s'occupe de l'éducation de ses filles.

Crise de foi

Le Père Gagnon a rappelé que les jeunes de 14 et 15 ans d'aujourd'hui comme ceux d'autrefois ont leur crise de foi. Tout être humain s'est posé cette question: "Quelles sont les dimensions spirituelles de ma vie d'être humain?" Cette crise, les jeunes doivent l'affronter seuls. Dans ce domaine aussi, les adultes sont très loin des jeunes.

Le confondateur a souligné que sur le plan spirituel, les jeunes filles particulièrement avaient la nette impression d'être quantités négligeables dans l'Eglise. Dans un collège il y a 50 frères pour 500 garçons, et dans un couvent, il y a un prêtre pour 1.000 jeunes filles.

Orientation de vie

Un moment important dans la vie d'un jeune, c'est celui où il doit faire son choix d'une vocation religieuse ou conjugale et son choix d'une profession. Là aussi, le jeune est seul, alors que les premiers conseillers devraient être les parents.

Si un mur s'est élevé entre les adultes et les jeunes, les premiers responsables sont les adultes qui n'ont pas su entrer dans le monde des jeunes d'aujourd'hui. "Ces jeunes sont très lucides, ils nous connaissent, ils nous regardent agir, ils nous jugent et nous méprisent", a dit le Père Gagnon. Les jeunes ne peuvent s'attaquer à nous directement, a-t-il ajouté, par ce que ce sont les adultes qui mènent la société sur le plan politique, le plan social, le plan religieux. Alors arrive le phénomène de la délinquance juvénile et le dé-

doublement de la personnalité chez le jeune. Ils ont une attitude devant les adultes qu'ils craignent et une autre attitude au sein du gang où ils vivent leur vie.

Le Père Gagnon a également souligné les réflexions qu'il avait faites au cours d'un voyage d'une importante école du diocèse de Saint-Hyacinthe, après une période de trois jours de dialogue avec des jeunes garçons et des jeunes filles de 12e année. Sur le plan intellectuel, ces jeunes étaient dans un très sérieux désarroi. Sous prétexte d'aider à leur maturation, les professeurs mettent entre les mains de ces jeunes, des instruments qu'ils ne sont pas capables de manipuler. Ce n'est pas

à 16 ans qu'on peut étudier Sartre.

Ces jeunes ont également une sexualité déboussolée, parce que le cinéma et autres publications leur ont laissé croire que les gars vraiment virils, ce sont ceux qui ont eu le plus grand nombre d'expériences sexuelles.

Le Père Gagnon a également remarqué un affaiblissement spirituel des jeunes. Quant il y a des professeurs détachés sur le plan intellectuel, comment peuvent-ils leur demander d'aider les jeunes à faire le point sur le plan spirituel? "Une des plus grandes raisons de la crise de foi chez les jeunes d'aujourd'hui, c'est un enseignement religieux incompetent au niveau des 10e et 11e années surtout", a dit le Père Gagnon.

A Saint-Joseph-de-Sorel

Première séance pour les deux nouveaux conseillers

SAINTE-JOSEPH-DE-SOREL (L.B.) — Les deux nouveaux conseillers qui ont été élus par acclamation le 25 janvier dernier à Saint-Joseph-de-Sorel, MM. Olivier Gravel et Alcide Cournoyer, participeront à leur première assemblée régulière du conseil municipal, ce soir, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

M. Olivier Gravel, professeur à l'école Saint-Joseph, en est à ses débuts dans la politique municipale. Quant à M. Alcide Cournoyer, il revient sur la scène municipale après quelques mois d'absence. M. Cournoyer avait démissionné de son poste de conseiller au cours de l'été dernier.

Au colisée Cardin

Installation d'une baie vitrée au coût de \$5,489

SOREL (L.B.) — Le conseil municipal de Sorel a accordé le contrat pour l'installation d'une baie vitrée à chaque bout de la patinoire du Colisée Cardin. C'est la Vitrière Duchesne de Tracy qui a obtenu le contrat parce qu'elle avait présenté la plus basse soumission au montant de \$5,489. L'autre soumissionnaire, la Vitrière G. H. Côté, de Sorel, demandait un montant de \$8,201.

Cette baie vitrée, qui est destinée à remplacer la clôture de broche actuelle, s'étendra sur une longueur de 130 pieds à chaque extrémité de la patinoire. Il s'agit de panneaux de "plexiglass" de quatre pieds de largeur sur cinq pieds de hauteur.

M. Marcel Guertin élu administrateur des Marchés Métro

TRACY (L.B.) — M. Marcel Guertin de Tracy a été élu dernièrement administrateur des Marchés d'aliments Métro. M. Guertin participait à l'assemblée générale annuelle des actionnaires des Marchés d'aliments Métro-Lasalle, au cours de laquelle on procéda à l'élection du conseil d'administration pour l'année 1969.

Les marchés Métro groupent plus de 245 épiceries indépendantes du Québec.

Ces panneaux, qui ont une épaisseur d'un demi-pouce, sont employés dans plusieurs arénas, dont le Gardens de Boston. On croit que cette baie vitrée, qui représente une protection importante pour les spectateurs au cours des joutes de hockey, sera installée d'ici un mois.

Au profit du service des récréations

Reprise des soirées bingo à Sorel

SOREL (L.B.) — Le Service de la récréation et des parcs de Sorel reprendra ses soirées bingo-argent, mercredi soir, le 19 février, au Palais Agricole, situé à l'arrière du Colisée Cardin.

Le directeur du service de la récréation souligne que les revenus des soirées-bingo trouveront des tables neuves et des cartes neuves, le tout ayant été aménagé dans une salle très vaste, pour plus de confort. En plus des tours réguliers, il y aura tous les mercredis soir, des tours moitié-moitié de même qu'un gros lot.

Pour la réalisation du système d'aqueduc et d'égout

La Jeune Chambre demande une subvention "extraordinaire"

ST-GREGOIRE (R.L.) — Dans une requête qu'elle a présentée au gouvernement de la province de Québec, la Jeune Chambre de St-Gregoire demande un octroi "extraordinaire", en plus des octrois statutaires, afin de permettre la réalisation du projet concernant le système d'aqueduc et d'égout, ceci dans le but d'assurer à un taux raisonnable la population des secteurs St-Gregoire et Ste-Angele-de-Laval de la ville de Bécancour, un service essentiel auquel tous les citoyens ont droit.

Une copie de la requête de l'organisme a été soumise à l'attention des autorités de la ville de Bécancour lors d'une récente assemblée.

La Jeune Chambre de St-Gregoire base sa demande au gouvernement en considérant que l'état actuel des systèmes d'égout et d'aqueduc dans les secteurs St-Gregoire et Ste-Angele-de-Laval de la ville de Bécancour.

L'organisme affirme même, dans sa requête, que le débit d'eau développé par les systèmes d'aqueduc de ces secteurs est limité et ne peut accommoder un plus grand nombre d'usagers et que même la population de ces secteurs a été à maintes reprises privée d'eau durant des périodes prolongées.

La Jeune Chambre considère aussi que la qualité de l'eau, dans ces secteurs, ne rencontre pas toujours les normes établies par la Régie des Eaux du Québec et qu'en plus, ces réseaux d'aqueduc ne répondent pas aux normes établies en ce qui concerne la protection incendie.

La requête de l'organisme stimule également que les systèmes d'égout dans ces secteurs sont dans un état lamentable et ne desservent qu'une faible partie de la population.

Elle tient également compte du fait que les secteurs St-Gregoire et Ste-Angele-de-Laval sont situés à la sortie du pont de Trois-Rivières, qu'ils font face aux villes de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest, et enfin, qu'ils seront prochainement traversés par la route trans-québécoise.

La Jeune Chambre de St-Gregoire souligne que la ville de Bécancour a déjà fait préparer, par l'intermédiaire d'ingénieurs professionnels, des plans et devis pour l'installation d'un nouveau réseau d'aqueduc et d'égout devant desservir d'abord les secteurs en question.

Et que la ville de Bécancour a déjà dépensé et est engagée dans des dépenses pour la préparation de ces plans et devis pour un montant de l'ordre de \$60.000.

L'organisme tient compte du fait que la réalisation d'un tel projet demandera à la population des secteurs concernés un investissement de l'ordre d'environ deux millions de dollars.

Finalement, la requête présentée par la Jeune Chambre mentionne qu'il a été prévu, dans les dits plans et devis, que ce réseau devait servir éventuellement à alimenter le Parc Industriel du Centre du Québec, érigé par le gouvernement provincial.

De plus, la population de ces secteurs ne peut seule s'aventurer financièrement dans la réalisation d'un tel projet.

C'est pourquoi les membres de l'organisme ont décidé de présenter cette requête au gouvernement provincial afin de l'inciter à trouver une solution prochaine au problème.

Dans le diocèse de Saint-Hyacinthe

\$165,620 recueillis lors de la campagne des Oeuvres

SOREL (L.B.) — Les recettes

finales de la 13e campagne de la Fédération des Oeuvres du diocèse de Saint-Hyacinthe s'établissent à \$165.620,22. Ce montant représente une diminution de près de \$7.000 sur les recettes de la campagne de 1967. Malgré cette diminution, les dirigeants de la campagne considèrent cette souscription comme une réussite étant donné l'existence des problèmes économiques dans certaines régions.

Au terme de cette campagne, il convient de remercier bien sincèrement toute la population qui a contribué au succès de cette initiative.

Des remerciements mérités s'adressent tout particulièrement au Dr Ephrem Jacques, médecin vétérinaire, président général et à ses adjoints, monsieur Jean-Maurice Breton de Sorel et monsieur Gaston Thibault de Granby. Grâce à leur dévouement et à celui de toute leur équipe, la campagne 1968 a pu

être menée à bonne fin.

Grâce à la générosité de tous les citoyens, corps publics et privés, les oeuvres pourront continuer à jouer leur rôle humanitaire auprès de nos concitoyens démunis tant sur le plan moral que matériel ou physique.

Dans les prochains jours, le Comité des budgets étudiera soigneusement les rapports d'activités de chacune des oeuvres et leurs projets pour l'année 1969. Suite à cette étude, le Comité des budgets analysera la situation financière de tous les organismes et procédera au partage des recettes de la campagne 1968. C'est ainsi que le dévouement de tous les bénévoles et la générosité de la population poursuivra son travail normal et à ses adjoints, monsieur Jean-Maurice Breton de Sorel et monsieur Gaston Thibault de Granby. Grâce à leur dévouement et à celui de toute leur équipe, la campagne 1968 a pu

A Contrecoeur

L'usine de filtration sera inaugurée le premier mars

SOREL (L.B.) — L'inauguration officielle de l'usine de filtration du village de Contrecoeur aura lieu, samedi, le premier mars. Cette cérémonie sera présidée par le député provincial de Richelieu, M. Maurice Martel, qui sera accompagné du nouveau président de la Régie des Eaux du Québec, M. Jean-Paul Boucher.

Parmi les autres personnalités, on souligne le maire du village de Contrecoeur, M. Georges Tétrault, et celui de la paroisse, M. Rémi Lacroix, de même que le curé de Contrecoeur, l'abbé Antonin Legendre, qui

procédera à la bénédiction de la bâtisse et de la machinerie.

La cérémonie aura lieu à trois heures de l'après-midi, alors que la population sera invitée à visiter cette nouvelle usine de filtration à compter de deux heures.

Soulignons que cet aqueduc, érigé au coût de près de \$400.000, est entré en opération il y a un mois. Il dessert en eau potable les résidents du village de Contrecoeur. Par ailleurs, ceux de la paroisse sont desservis par l'usine de filtration de la ville de Tracy avec laquelle le conseil municipal a passé un contrat de dix ans, en 1966.

Le Dr Petit choisi membre du Conseil des recherches agricoles de la province

NICOLET (R.L.) — M. Clément Vincent, ministre provincial de l'Agriculture et de la Colonisation, vient d'annoncer, dans un communiqué remis à la presse, la nomination du docteur Jacques Petit, ingénieur-

Cet organisme du ministère a pour objet de stimuler, d'orienter et de coordonner les recherches agricoles au Québec. Il accorde à cette fin des subventions de recherche et des bourses d'études supérieures.

D'origine française, ingénieur-agronome, docteur en sciences économiques, diplômé du Centre d'études des programmes économiques de Paris et de l'International Training Center, de Delft, Pays-Bas, M. Petit a commencé sa carrière au ministère français de l'Agriculture.

Engagé en 1965 pour établir le plan de développement du Cameroun britannique, en tant qu'expert du fond d'aide et de coopération, M. Jacques Petit a également participé, à titre d'expert de la Banque mondiale, à plusieurs missions financières et économiques en Algérie et en Tunisie.

Il occupait le poste de conseiller économique du ministère de l'Agriculture du Cambodge avant son entrée au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec.



M. Clément Vincent

agronome et directeur du service de l'économie et de la programmation au ministère, au poste de membre du Conseil des recherches agricoles du Québec.

Au bureau de poste de Manseau

Les voleurs s'emparent des timbres et \$10 en argent

MANSEAU (DNC) — Au cours de la nuit de vendredi à samedi un ou des cambrioleurs se sont introduits au bureau de poste de Manseau en passant par la porte des compartiments qui conduit au casier ouvert jour et nuit.

Pour pénétrer, les voleurs ont dû fracasser les vitres de la porte, qui était barrée, et qui mène au comptoir. Par la suite, le ou les voleurs se seraient enfués par la porte arrière située sur la rue St-Georges-Nord. Le vol a été constaté samedi matin à 8 h., par Mme Beaupré-Santerre qui a averti immédiatement Mlle Estelle Paré. Les voleurs se seraient emparés d'une somme de \$10,00 en argent et une vingtaine de dollars de timbres.

Le bureau de la Sûreté de Gentilly a été saisi de l'affaire de même que les agents de poste.



(Photo LaRé, Nicolet)

LES NOUVELLES STRUCTURES agricoles régionales font suite à la nouvelle politique de décentralisation du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. L'organisation s'effectuera par la régionalisation. C'est ce qu'a expliqué M. Donat Grégoire, agronome et coordonnateur pour le ministère de l'Agriculture dans la région. M. Grégoire a souligné que les comités de Nicolet, Yamaska, Arthabaska et Drummond possédaient une proportion agricole très dense et que l'agriculture pouvait représenter une industrie d'environ 40 millions de dollars. Le

conférencier qui prenait la parole devant le club Richelieu a souligné que les nouvelles structures transformaient beaucoup le travail de l'agronome et que ce dernier pouvait maintenant effectuer un travail beaucoup plus professionnel. Sur la photo, de gauche à droite, M. Donat Grégoire, alors qu'il répondait aux questions des membres du club Richelieu de Nicolet. Le conférencier a été présenté par M. Yves Hébert et remercié par M. Pierre Wibout.